



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.29
18 octobre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 29e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 10 octobre 1991, à 10 heures

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. GHEZAL (Tunisie)
(Vice-Président)
M. SHIHABI (Arabie saoudite)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Wonani (Zambie)
M. Berenger (Maurice)
M. Kamikamica (Fidji)
M. Ssemogerere (Ouganda)
M. Kalnins (Lettonie)
Mme af Ugglas (Suède)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 5.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. WONANI (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, la Zambie voudrait ajouter sa voix à celle des autres représentants qui vous ont félicité sincèrement de votre élection aux hautes fonctions de Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Vous apportez à la présidence votre habileté et votre expérience de fin diplomate, attributs particulièrement indispensables en ce moment si important de l'histoire des Nations Unies et des relations internationales. Vous êtes le représentant éminent du Royaume d'Arabie saoudite, pays avec lequel la Zambie entretient des relations très cordiales. Ma délégation est dès lors certaine que vous saurez conduire nos débats à une conclusion heureuse.

Votre prédécesseur, M. Guido de Marco, a présidé la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale avec beaucoup de tact et de détermination. Nous le remercions d'avoir fait un si bon travail.

De même, ma délégation voudrait rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui depuis 10 ans s'efforce inlassablement d'oeuvrer pour la paix et l'harmonie dans le monde. En vérité, il nous a été d'un grand secours en des moments qui ont été parmi les plus critiques de l'histoire de notre organisation.

M. Wouani (Zambie)

La Zambie souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres admis au sein de l'Organisation, à savoir la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, la République des Iles Marshall et les Etats baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie. Leur admission est un témoignage éloquent de notre volonté de parvenir à l'universalité dans la composition des Nations Unies. En ce qui concerne les deux Corée, ma délégation espère que leur qualité de Membre accélérera le processus de réunification de leur patrie.

La fin de l'ère de la guerre froide a injecté un esprit de coopération et de compromis bienvenu dans les relations internationales. A cet égard, le maintien de la paix et de la sécurité internationales, principal objectif des Nations Unies, est maintenant véritablement possible. Une atmosphère favorable à l'exécution des buts et objectifs de l'Organisation existe à présent. L'opinion générale et la confiance en ce qui concerne les Nations Unies se sont donc bien améliorées. De fait, les Nations Unies sont vraiment devenues la pièce maîtresse du multilatéralisme. C'est ainsi que cela doit être.

Comme on le sait, l'Organisation des Nations Unies a été créée dans le but fondamental de maintenir la paix et la sécurité internationales. A cette fin, l'Organisation devait servir de centre de négociations où s'harmoniseraient les activités des Etats Membres. C'est à elle qu'incombe, à cet égard, la responsabilité solennelle et légitime de garantir la réalisation d'un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Il est encourageant de constater que d'importants accords ont été conclus récemment, y compris le Traité portant sur la réduction des forces armées de type classique en Europe et les pourparlers sur la réduction des armes stratégiques (START). Ma délégation a aussi salué les initiatives récentes annoncées par le Président des Etats-Unis, M. George Bush, portant sur le désarmement nucléaire et la réaction encourageante du Président de l'Union soviétique, M. Mikhail Gorbatchev. Ces efforts sont louables et fort importants car ils permettront de maintenir l'élan engendré par la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée.

M. Wonani (Zambie)

Malgré ces efforts, la Zambie reste fermement convaincue qu'il faut continuer de s'efforcer vraiment de parvenir à l'objectif du désarmement général et complet. Pour atteindre ce noble objectif, les Nations Unies doivent travailler inlassablement à mettre au point un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

La Zambie se félicite des décisions prises par les Gouvernements de la Chine et de la France de devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mon gouvernement a également décidé de devenir partie à ce traité et les instruments d'adhésion ont déjà été déposés auprès des gouvernements dépositaires.

Ma délégation est heureuse des progrès accomplis jusqu'à présent dans le domaine du règlement pacifique d'un certain nombre de conflits régionaux grâce à la participation active des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que cet élan s'accélérera et permettra de résoudre des conflits au Cambodge, à Chypre, en El Salvador et au Sahara occidental. Nous invitons les parties aux conflits à coopérer avec le Secrétaire général et à assurer l'application des résolutions pertinentes.

En ce qui concerne l'Afghanistan, nous saluons l'accord récent entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au sujet de l'arrêt de la fourniture d'armes aux parties au conflit. Nous prions instamment le peuple afghan d'entamer des négociations entre eux afin de ramener la paix et la stabilité dans leur pays.

Pour ce qui est de Cuba, nous appuyons vigoureusement la proposition du Président du Venezuela, S. E. M. Carlos Andres Perez, qui invite le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique à lever l'embargo économique en vigueur depuis plus de 30 ans contre ce pays. Nous pensons que cette proposition reflète le climat international politique et de sécurité qui règne actuellement.

Quant à la Yougoslavie, nous lançons un appel à la Communauté européenne pour qu'elle persévère dans ses efforts visant à l'arrêt immédiat des hostilités qui ont déjà coûté beaucoup de vies et fait de nombreuses destructions dans ce pays.

La situation au Moyen-Orient continue d'être un grand sujet d'inquiétude pour le monde entier. En Zambie, nous continuons à penser qu'il

M. Wonani (Zambie)

ne peut y avoir de solution durable à la situation du Moyen-Orient aussi longtemps que la question de Palestine n'est pas justement examinée conformément aux termes des résolutions 242 (1969), 338 (1973) et d'autres résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies.

Nous continuons à appuyer l'appel visant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Nous estimons que la poursuite de la construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés est un obstacle à la paix et nous demandons instamment à Israël de renoncer à cette pratique inacceptable.

En ce qui concerne le Libéria, nous continuons d'appuyer les efforts sincères entrepris pour rétablir la paix et la stabilité dans ce pays. A cet égard, nous prions la communauté internationale d'apporter une aide humanitaire généreuse au peuple libérien.

La situation de l'Afrique australe demeure une source de grave préoccupation pour les pays de la région.

En Afrique du Sud, malgré certains progrès réalisés jusqu'ici, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la Déclaration des Nations Unies sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Ainsi le système de l'apartheid est encore intact. A ce jour, aucune négociation entre le régime et les représentants du peuple opprimé n'a eu lieu pour mener à l'adoption d'une constitution non raciale et démocratique. C'est là la question la plus urgente et la plus pressante dont nous devons nous occuper.

Il reste encore à créer un climat propice à de telles négociations. A cet égard, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous constatons que plusieurs centaines de prisonniers politiques connus sont encore retenus en violation de la Déclaration des Nations Unies. En outre, la confirmation récente par le régime sud-africain de sa collusion avec l'Inkhata Freedom Party, et de son financement de ce parti, suscite des doutes sérieux sur sa volonté et ses intentions déclarées de négocier avec bonne foi le démantèlement du système d'apartheid. Etant donné l'évolution de ces événements, il reste nécessaire de maintenir la pression internationale afin d'encourager le régime à oeuvrer vraiment en vue de la négociation et de l'adoption d'une nouvelle constitution.

M. Wonani (Zambie)

Ma délégation se félicite de l'accord conclu récemment entre le Gouvernement angolais et l'UNITA. Nous espérons bien sincèrement que cela permettra de rétablir la paix, la stabilité et l'unité dans ce pays ami et voisin.

En ce qui concerne le Mozambique, toutefois, malgré les bonnes intentions du Gouvernement d'engager de bonne foi des négociations avec la RENAMO afin de rétablir la paix dans ce pays, la RENAMO continue ses actes de violence contre la population et les installations publiques. Nous espérons que la RENAMO comprendra rapidement qu'il existe une possibilité de paix dans ce pays, qui permettrait à toute la population mozambicaine de consacrer utilement ses efforts au développement économique. Nous demandons à tous ceux qui ont de l'influence sur la RENAMO de lui demander instamment de négocier sérieusement.

La situation économique internationale qui règne actuellement demeure incertaine pour la plupart des pays en développement. Il s'ensuit une détérioration très nette des niveaux de vie et de la condition humaine dans la majorité des pays. Ma délégation estime que cette situation défavorable se prolongera tant que des efforts sincères ne seront pas faits pour instaurer un nouvel ordre économique international, fondé sur la démocratie, la justice, l'équité, l'égalité et le fair-play dans les relations économiques internationales.

La démocratisation des relations économiques internationales est devenue plus indispensable encore devant l'évolution politique rapide du monde d'aujourd'hui. Il est évident, à voir les changements spectaculaires qui se produisent dans le monde, qu'il existe une aspiration universelle à la démocratie, y compris la protection et la promotion des droits de l'homme. Ce désir universel doit s'étendre à une bonne gestion de l'environnement, à la répartition des maigres ressources du monde et à la garantie d'une participation équitable dans la prise de décisions économiques internationales.

Le domaine des relations économiques internationales est affecté par de nombreux problèmes mondiaux complexes.

Il convient de citer en premier lieu la double problématique du développement et de l'environnement. Les négociations actuelles sur les instruments et accords internationaux en vue de faciliter un développement durable représentent, en fait, un défi d'une importance inégalée.

M. Wonani (Zambie)

L'obligation de coopérer, message important du Rapport Brundtland, est durement mise à l'épreuve. Le comportement public et individuel doit s'élever au-dessus des intérêts égoïstes et des politiques d'une ère révolue. Nous devons tous apporter notre appui à une solution rapide, équitable et satisfaisante des problèmes de l'environnement et du développement.

Les conditions actuelles, tant de l'environnement que du développement, sont intenable. Ce fait est manifestement reconnu au stade actuel des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ou au sein du Comité préparatoire lui-même, qu'il s'agisse des négociations sur le changement climatique ou sur la biodiversité.

Ma délégation tient à insister sur l'obligation de coopérer. La communauté internationale ne doit pas se résigner au plus petit dénominateur commun - la préservation des forêts du monde - sans introduire des changements dans les schémas insupportables de production et de consommation, et sans répondre aux questions légitimes des pays en développement sur l'octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles et sur l'accès non commercial à des techniques écologiquement saines.

Pour que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement soit couronnée de succès, des efforts accrus doivent être fournis dans la phase terminale du processus préparatoire en vue d'adopter une série de mesures ambitieuses et très étendues qui permettront de relever les défis que pose un développement durable. Le temps presse.

Un autre problème majeur qui afflige l'économie mondiale est la dette extérieure des pays en développement. Ce problème exige de toute urgence une solution d'ensemble satisfaisante. Il est décevant de voir qu'aux demandes légitimes de réduction significative de la dette, on a opposé les rééchelonnements répétés; le rééchelonnement n'est, au mieux, qu'un palliatif.

La communauté internationale doit s'engager à s'attaquer aux questions qui entourent le problème de la dette extérieure des pays en développement. Ce faisant, nous serons mieux en mesure d'élaborer un ordre du jour qui permettrait de créer des conditions propices à la croissance réelle et au développement durable dans les pays en développement, car personne ne peut réalitement s'attendre à ce que les pays en développement renforcent leur

M. Wonani (Zambie)

potentiel d'épargne alors qu'ils doivent transférer de façon continue leurs maigres ressources financières aux pays développés. Et le dynamisme du système financier international ne devrait pas dépendre non plus des transferts nets de ressources financières provenant des pays en développement. Dans la conjoncture actuelle, la dette extérieure des pays en développement décourage l'initiative et la réussite, et engendre au contraire un sentiment d'infortune et de découragement.

Il est tout à fait clair maintenant que pour être durable, la vague actuelle de libéralisation politique doit être fermement ancrée dans une libéralisation économique universelle. Il est par conséquent troublant de voir certaines régions du monde, y compris les pays en développement, libéraliser leurs économies à une échelle sans précédent, alors que certaines régions se retranchent fermement dans un protectionnisme impénétrable. N'est-il pas anormal que ceux qui prêchent la liberté de marché et y convertissent les autres continuent d'opposer des obstacles à leurs marchés?

Le succès des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay dépend d'une convergence de vues en matière de libéralisation économique universelle. Cela exige des concessions importantes et urgentes de la part des pays développés, notamment dans les domaines clefs de l'accès aux marchés, de l'agriculture, des services et de la propriété intellectuelle, dans leur ensemble.

La question de la réforme des institutions financières et monétaires mondiales, notamment du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, est aussi valable aujourd'hui que lorsqu'elle a été mentionnée la première fois. Très peu nombreux sont ceux qui remettent en cause l'idée que les institutions de Bretton Woods sont tout simplement dépassées. Ces institutions elles-mêmes en arrivent à douter de leur pertinence.

En outre, les conditions très strictes qui accompagnent les programmes d'ajustement structurel prônés par ces institutions sont insupportables, en particulier, pour un grand nombre de nos économies faibles, vulnérables et dépendantes. Il convient donc que ces institutions réfléchissent sérieusement à la conception et à l'application actuelles de leurs programmes d'ajustement structurel.

M. Wopani (Zambie)

Un autre domaine qui mérite d'être examiné d'urgence est celui de la structure et du processus de prise de décisions des institutions de Bretton Woods. A cet égard, nous sommes préoccupés de voir que le Groupe des 7 s'est arrogé certains des pouvoirs critiques de ces institutions en ce qui concerne la gestion de l'économie mondiale et, dans une certaine mesure, certains des points de l'ordre du jour des Nations Unies. Tout cela, au détriment des pays en développement.

Il est donc indispensable que le Groupe des 7 réfléchisse sérieusement au grave problème de pertinence que connaissent le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, ainsi que la question plus générale de la gestion démocratique de l'économie mondiale. En même temps, il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies, dans l'esprit de renforcement du multilatéralisme, d'examiner sérieusement ces deux questions, qui concernent directement l'efficacité de ces institutions, sous l'angle des services qu'elles procurent.

Je voudrais saisir cette occasion propice pour réitérer la foi de mon pays dans les buts et principes des Nations Unies. De toute évidence, et plus que jamais auparavant, l'Organisation des Nations Unies demeure la seule institution par laquelle le dialogue multilatéral peut s'établir de manière véritablement démocratique. Nous devons donc oeuvrer au renforcement de notre organisation, politiquement et financièrement, afin qu'elle soit en mesure de répondre davantage aux besoins de ses Membres. Alors que nous parlons de sécurité collective, qui englobe les aspects politique, économique, écologique et celui des droits de l'homme, notamment la recherche d'une direction partagée et d'une responsabilité mutuelle devient d'autant plus impérieuse. Cela ne peut être réalisé que par le biais de l'ONU.

M. BERENGE (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir pour moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre élection à cette haute fonction de Président de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Votre élection est un hommage rendu non seulement à votre personne, mais à votre grand pays, le Royaume d'Arabie saoudite, dont le rôle dans les affaires mondiales est crucial, en particulier dans la région d'où vous venez. Vous occupez ce poste à un moment où notre organisation est à même d'occuper une

M. Berenger (Maurice)

plus grande place dans la gestion des affaires mondiales. Je tiens à dire d'emblée que mon pays souscrit sans réserve à l'idée que l'Organisation des Nations Unies devrait assumer des responsabilités plus larges dans la gestion du monde et être dotée des moyens financiers, légaux et politiques de le faire. Nous sommes certains que grâce à votre longue expérience politique et à vos hautes qualités de diplomate vous saurez guider et orienter nos délibérations à un moment de transformation mondiale, qui reste marqué par de nombreuses incertitudes.

Votre prédécesseur, M. de Marco, de l'île de Malte, mérite notre admiration et notre reconnaissance pour la manière efficace et sage avec laquelle il a conduit les travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies pendant une période difficile. Sa contribution au renforcement de notre organisation est extrêmement louable. Pendant son mandat, les initiatives qu'il a prises pour remettre dans la bonne voie le processus de revitalisation du secteur économique de l'Organisation ont donné une impulsion opportune aux réformes à un moment où l'ONU jouit d'un prestige accru.

Je tiens également à adresser nos souhaits de bienvenue et nos félicitations aux Gouvernements et aux peuples de la République populaire démocratique de Corée, de la République de Corée, des Etats fédérés de Micronésie, des Iles Marshall et des Etats baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, nouveaux Membres de notre organisation.

Qu'il me soit permis en particulier de dire quelques mots au sujet des deux Corée. La voie qui les a menées aux sièges qu'elles occupent fièrement au sein de la famille des Nations Unies a été longue, ardue et souvent difficile, mais il leur a été possible d'envisager l'avenir et d'agir conformément aux modèles en évolution du temps. J'exprime le vœu fervent du Gouvernement et du peuple mauriciens de les voir unies, dans un avenir pas trop lointain, conformément aux vœux de leurs peuples.

Si notre organisation jouit aujourd'hui d'un respect renouvelé, c'est en grande partie grâce aux efforts inlassables du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, pendant les dernières années tendues de la guerre froide, a réussi à maintenir ouvertes des voies de communications dans de nombreux domaines de conflits et d'affrontement. Alors que M. Pérez de Cuéllar arrive à la fin de son deuxième mandat, nous tenons à lui dire combien

M. Berenger (Maurice)

nous lui sommes reconnaissants pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de ses fonctions, souvent ingrates, au cours de son mandat. Nous lui adressons tous nos vœux de succès dans ses entreprises futures.

Alors que nous avons déjà abordé la tâche de choisir l'homme qualifié qui devra diriger notre organisation, il serait peut-être bon de nous rappeler que nous vivons dans une ère nouvelle et que les premières étapes de cette période ont déjà été franchies. Le nouveau Secrétaire général devra donc affronter une série de tâches différentes et relever de nouveaux défis alors que nous approchons du XXI^e siècle. A un moment où l'une des préoccupations les plus importantes de l'humanité est de réduire l'écart entre le Nord riche et le Sud pauvre, il serait juste que le nouveau Secrétaire général soit une personnalité du Sud, et de fait issu du continent africain. Il aurait peut-être été plus judicieux que notre continent présente un candidat unique, mais disons que la multitude des candidats est une indication des vents de changement qui ont soufflé récemment sur le monde. Quoi qu'il en soit, notre organisation mérite ce qu'il y a de mieux, car les défis à relever sont immenses et exigeront de notre choix un degré élevé d'excellence.

Les attributions du Secrétaire général devront retenir notre attention. En effet, le contexte international actuel devrait permettre au Secrétaire général de jouir d'une autonomie et d'une autorité plus grandes sur toute question pouvant constituer une menace pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il devrait avoir la possibilité de jouer un rôle plus actif dans le suivi des crises et la diplomatie préventive, avec l'appui et la coopération du Conseil de sécurité, conformément à l'Article 39 de la Charte, et ainsi accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle traite des problèmes de sécurité internationale et des menaces à la paix, que ce soit par la médiation, par des mesures coercitives ou par des opérations de maintien de la paix.

Simultanément, une action judicieuse est nécessaire pour mettre en route un programme de réformes pour l'Organisation. Outre l'appui que ces réformes devraient apporter à l'extension des activités du Secrétariat, les changements devaient permettre également de satisfaire les aspirations de tous les Etats Membres et refléter leurs intérêts, en particulier au niveau du Conseil de sécurité.

M. Berenger (Maurice)

L'évolution de notre époque exige que les réformes soient entreprises pour consolider le rôle essentiel de l'Organisation des Nations Unies dans les questions internationales, de la même façon que le Mouvement des non-alignés s'adapte actuellement afin de mieux relever les défis qui se posent au monde aujourd'hui. Cela est d'une importance capitale.

M. Berenger (Maurice)

Le premier de ces défis, de l'avis de ma délégation, est la question clef sur laquelle reposent la paix et la sécurité mondiales - le désarmement -, une question que, jusque tout récemment, l'on avait eu tendance à reléguer à une place non prioritaire. Cependant, comme d'autres qui ont pris la parole avant moi devant cette assemblée, j'estime que le désarmement devrait rester au premier plan de nos préoccupations et ne pas être mis de côté. Le désarmement n'est pas un objectif facile, mais un objectif qui exige une attention renforcée, une pensée et des initiatives nouvelles, telles celles, justement, dont nous avons eu l'immense joie d'être les témoins ces derniers jours.

Je voudrais ici rendre un hommage tout spécial au Plan d'action proposé par le très regretté Rajiv Gandhi à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, en juin 1988, préconisant un calendrier de mesures qui auraient abouti en 22 ans, c'est-à-dire d'ici à l'an 2010, à l'élimination de toutes les armes nucléaires.

Je voudrais également rappeler l'impulsion donnée au processus de désarmement par le Président Mitterrand en juin dernier, lorsqu'il a souligné à juste titre dans son plan de désarmement mondial la nécessité d'une nouvelle pensée vis-à-vis des armes nucléaires, en raison des événements survenus dans le monde. L'appel qu'il a lancé à ce moment-là concernant la formulation de nouvelles règles permettant de garantir la sécurité mondiale devrait être à présent entendu.

Et puis, ces derniers jours, la déclaration courageuse et hautement louable du Président Bush a fait souffler une bouffée d'air frais dans ce domaine. Ses initiatives tendant à réduire les armements nucléaires américains sont fondées sur une nouvelle stratégie de défense pour les Etats-Unis qui, ainsi qu'il l'a dit lui-même, n'est plus centrée sur la perspective d'un affrontement mondial. Aussitôt que cette mesure importante et très positive eût été prise, elle a été accompagnée d'une annonce tout aussi formidable faite par le Président Gorbatchev, le week-end dernier, qui a montré très clairement qu'un tournant dans le processus de paix avait été atteint. Avec ces bonnes nouvelles pour le monde entier, comme le Président Bush l'a dit, nous espérons fermement que dans les jours à venir de nouveaux événements confirmeront qu'une course au désarmement est actuellement en cours. Ces annonces, intervenues si rapidement après l'accord historique,

M. Serenget (Maurice)

quoique limité, qu'était l'Accord START, ont en fait ranimé la flamme de l'espoir en chacun de nous, et c'est pourquoi nous insistons pour que la question du désarmement continue d'occuper une place importante dans notre ordre du jour.

Plus que toute autre chose, trois événements récents survenus cette année ont contribué à renforcer ma conviction en ce sens, avant même que le Président Bush et le Président Gorbatchev aient fait connaître leurs initiatives au monde.

Premièrement, jamais depuis la deuxième guerre mondiale la menace d'une conflagration nucléaire régionale n'a été aussi réelle que pendant la guerre du Golfe. En ce même moment, nous avons appris, comme s'il s'agissait d'une chose tout à fait banale, que des ogives nucléaires de missiles de croisière qui avaient été débarquées à la base aérienne de Clark, aux Philippines, avaient dû être réexpédiées de toute urgence par la base navale de Subic Bay, lorsque le Mont Pinatubo était entré violemment en éruption, ce qui non seulement avait sonné le glas de la base aérienne, mais avait montré qu'un accident nucléaire était plus qu'une possibilité éloignée.

Et plus récemment encore, lors du déroulement des événements dramatiques en Union soviétique, lorsqu'un groupe de personnes mal avisées a essayé d'arrêter et même d'inverser le cours de l'histoire, des doutes ont été exprimés quant à la question de savoir si le contrôle des armements nucléaires soviétiques se trouvait encore en bonnes mains. La paix et la stabilité internationales ont semblé reposer sur un groupe d'aventuriers, comme le Président Gorbatchev et le Président de la Russie Yeltsine ont appelé les auteurs du coup d'état avorté en Union soviétique.

Il est clair que le monde a besoin d'être rassuré sur la possibilité qu'il a de mener pleinement la vie que Dieu lui a donnée, sans être retenu en otage par d'éventuels désastres provoqués par l'homme. Et c'est pourquoi, tout en nous félicitant du fond du cœur de l'appel lancé par le Président Mitterrand concernant une réunion des quatre puissances nucléaires ayant une présence en Europe, nous pensons qu'il est tout aussi important que les pourparlers sur la réduction des armements nucléaires fassent intervenir le plus tôt possible les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et qu'ils s'assignent pour objectif un désarmement nucléaire complet. Cet

M. Berenger (Maurice)

objectif est en fait déjà prévu dans les préambules tant du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 que du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1970.

Dans la même foulée, engageons-nous à ne pas permettre que la course aux armements s'étende à l'espace extra-atmosphérique. Déjà, nous frémissons à la seule pensée du nombre exorbitant d'ogives nucléaires qui sont dispersées sur notre planète. Faisons donc preuve de retenue et n'exportons pas dans l'espace ce que nous appelons avec orgueil notre maîtrise des techniques scientifiques, mais qui peut également être décrite comme une propension à l'autodestruction.

Toujours à propos du désarmement, je voudrais me référer à nouveau à ce pilier très important du régime de non-prolifération qu'est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doit être reconduit en 1995. Ma délégation est vivement satisfaite de savoir qu'en fin de compte la France et la Chine ont manifesté leur intention d'adhérer au Traité et nous les félicitons de cet engagement, d'autant plus que la France a déclaré devant cette même instance, il y a quelques jours à peine, qu'elle déposerait les instruments d'adhésion nécessaires avant la fin de l'année.*

Plus près de Maurice, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et la Zambie ont déjà accédé au Traité. Mais là, nos préoccupations concernant les lacunes de ce traité ont été encore accentuées par les preuves mises à jour récemment en Iraq, confirmant le fait que certains pays continuent d'agir en contravention du Traité et des obligations de sauvegarde pour s'engager dans une série d'activités nucléaires occultes. J'en appelle à tous pour que nous essayions de combler les lacunes existantes, de façon à donner au Traité l'universalité non discriminatoire qu'il exige. A cette fin, l'Assemblée se rappellera que Maurice a proposé, avec l'Egypte, un dialogue officiel entre les Etats parties au TNP et les Etats non parties, avant que le Traité ne soit reconduit en 1995. Nous voudrions demander instamment, cependant, de mettre les choses en route dès maintenant. Nous ne pouvons nous permettre de perdre du temps.

Aussi attaché qu'il puisse être à l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, mon pays, Maurice, a également proposé un traité faisant du Sud-Ouest

* M. Ghezal (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.

M. Beranger (Maurice)

de l'océan Indien et de l'Afrique australe une zone dénucléarisée, allant dans le sens du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud de 1985. Déjà nous avons obtenu le plein appui de certains des pays directement intéressés dans la zone en question, parmi lesquels je voudrais mentionner en particulier le Zimbabwe, Madagascar, les Seychelles et les Comores. Maurice souhaite pouvoir bientôt discuter de cette proposition avec une Afrique du Sud de l'après-apartheid. S'il est vrai que le fait de déclarer des zones dénucléarisées n'est pas en soi une panacée universelle aux maux engendrés par les armes nucléaires, nous sommes fermement convaincus que cette impulsion donnée par la création de par le monde de ces zones - par exemple au Moyen-Orient, dans notre région et dans la péninsule coréenne - est propice à l'instauration d'une sécurité mondiale, qui reste notre but ultime.

En ce qui concerne les armes chimiques, ma délégation soutient les vues déjà exposées ici, selon lesquelles tout devrait être mis en oeuvre pour parachever à la date cruciale de 1992 un traité général et complet d'interdiction des armes chimiques. Dans ce contexte, je tiens à appuyer la proposition de l'Australie en vue de réunir au niveau ministériel la Conférence de Genève sur le désarmement pour résoudre les questions en suspens et donner l'impulsion nécessaire aux négociations.

Je me réjouis également des conclusions positives atteintes il y a quelques jours à Genève lors de la troisième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques. Ces conclusions sont de bon augure pour l'avenir.

Enfin, un dernier point à propos de cette question qui doit recueillir notre attention concerne la stockage et la production d'armes de type classique. Maurice se rallie à l'appel qui a été lancé en faveur de la création d'un registre des ventes d'armes qui serait tenu aux Nations Unies.

Tout en nous ralliant à l'appel selon lequel les pays en développement devraient réduire leurs budgets militaires de façon appropriée, je continue de penser également que les principaux pays producteurs d'armes et les pays développés devraient limiter leur production d'armements et réduire ainsi leurs dépenses militaires. Le dividende consacré à la paix augmentera de la sorte et, dans un cas comme dans l'autre, cela signifiera que des fonds et des ressources seront libérés qui pourront ensuite être acheminés vers le bien-être économique et social de ceux qui en ont besoin dans le monde.

M. Beranger (Maurice)

J'ai déjà souligné que nous sommes entrés dans une ère nouvelle qui exige une pensée nouvelle et des initiatives nouvelles dans le cadre de notre recherche collective de solutions aux problèmes qui nous assaillent. L'environnement de notre planète est devenu un élément essentiel de nos politiques nationales et en fait, le thème de débats constants au niveau international. On ne peut nier que notre environnement mondial dans toute sa splendeur et à la fois dans toute sa fragilité est un patrimoine universel qui doit être géré pour le bien de l'humanité tout entière. Maurice applaudit aux diverses initiatives entreprises, en particulier au niveau des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine, pour mettre au point des mesures destinées à préserver notre environnement et à mobiliser l'opinion publique mondiale à l'égard de ce besoin dont il est urgent de s'occuper.

Tandis que nous nous préparons pour l'ambitieuse Conférence sur l'environnement qui se tiendra au Brésil en 1992, je voudrais formuler une mise en garde à l'intention de ceux qui ont tendance à reprocher la dégradation de notre environnement principalement, pour ne pas dire uniquement, aux pays en développement. Il faut dire que Maurice se réjouit de la position adoptée par ceux qui pensent que dans nos tentatives de protéger l'environnement de notre planète après l'avoir dévastée pendant des siècles, nous ne devrions pas adopter de mesures extrêmes et strictes qui mettraient en péril le développement économique. Il faut donc faire des efforts concertés. Un degré de solidarité et de volonté politique plus grand que ce qui a jamais été manifesté sera nécessaire pour permettre aux pays en développement de se montrer à la hauteur de notre engagement universel de sauver notre environnement. Notre recherche d'un environnement beau et propre exigera nécessairement un changement de notre comportement, que ce soit sur les plans économique, social ou politique ou au niveau individuel ou national.

Inutile de répéter que les préoccupations de mon pays à l'égard de l'environnement englobent la nécessité absolue que rien ne soit fait qui puisse continuer à détruire l'écologie de nos zones côtières et de nos océans qui fournissent des moyens de subsistance à des millions de personnes dans le monde. En fait, il faudrait être sans pitié pour ceux qui polluent délibérément et de manière irresponsable notre planète sur terre, en mer ou dans l'espace.

M. Derenger (Maurice)

Nous avons pu constater qu'une action collective dans de nombreux domaines donne des résultats positifs, quelle que soit la difficulté des problèmes qui peuvent apparaître. De même, sur le front économique, mon pays est fermement convaincu qu'une action concertée entre le Nord et le Sud est une nécessité impérieuse si les pays en développement du Sud veulent sortir des difficultés économiques qu'ils traversent depuis si longtemps. N'oublions pas que la stabilité économique est également un préalable fondamental à la sécurité mondiale. Les pays criblés de dettes doivent avoir une marge de manoeuvre qui ne soit pas seulement symbolique. Là encore, une nouvelle pensée devra nous amener à mieux réduire l'écart entre les pays riches du Nord et les pays pauvres du Sud.

Lorsqu'on parle de la dette, l'attention est principalement centrée sur l'Afrique. Le sort de millions de nos frères et de nos soeurs sur ce continent peut être décrit comme étant extrêmement sombre pour ne pas dire catastrophique. La percée de la production alimentaire qui était attendue dans les années 80 ne s'est pas produite en Afrique. L'explosion démographique se poursuit en dépit de tentatives courageuses de mettre en oeuvre des programmes de planning familial et de sensibiliser l'opinion publique africaine à l'égard de la charge qu'impose à l'économie la croissance effrénée de la population. Le Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique n'a pas répondu à nos attentes. Les années 80 ont été une décennie perdue pour l'Afrique.

Que faut-il donc faire? Ou, pour voir les choses différemment, tout ce qui doit être fait, a-t-il été fait? Suffit-il de participer à des conférences, à des séminaires et de rentrer chez soi satisfait d'avoir fait un discours vibrant ou d'avoir blâmé les autres pour nos problèmes. En réalité, non. Nos intentions et nos déclarations doivent se manifester par des actions concrètes. Nous devons aux générations futures de leur laisser un monde à l'abri du besoin, de la maladie, un monde où la paix, la liberté, la justice sociale et le bien-être économique seront les ingrédients fondamentaux de la vie.

Je pense qu'il nous est possible de réaliser un tel monde. Tout ce qu'il faut c'est de commencer à prendre les mesures audacieuses qu'exigent les circonstances. Les pays riches du Nord devraient aller plus loin que

M. Berenger (Maurice)

l'engagement qu'ils ont pris de soulager le Sud de sa charge, les pays en développement devraient commencer par balayer devant chez eux et résoudre leurs problèmes. Le gaspillage économique et la corruption doivent être éliminés. Les Etats débiteurs doivent avoir le courage de mettre en oeuvre des réformes économiques et s'efforcer de gérer plus efficacement leurs ressources. Mon pays estime que là également, les Nations Unies peuvent jouer un rôle fondamental pour mobiliser toutes les idées et les possibilités qui abondent et qui permettraient d'améliorer la situation.

Sur le front politique, des opérations novatrices lancées il y a plus d'un an lors des élections en Namibie ont donné le ton pour un engagement des Nations Unies dans d'autres régions du monde. Les Nations Unies ont fait des contributions positives, notamment en Amérique centrale, en Afghanistan et au Cambodge. Elles participent également à la préparation d'un référendum au Sahara occidental où Maurice, de même que d'autres Etats Membres, a l'honneur d'avoir eu la possibilité de servir la cause de la paix et de la démocratie. Maurice n'hésitera pas à condamner toute tentative de faire obstacle à l'application du Plan d'action des Nations Unies pour le Sahara occidental.

Cela m'amène au fait que nous avons eu des élections à Maurice il y a moins d'un mois, pour la cinquième fois depuis notre indépendance en 1968. Si je mentionne ce fait, c'est pour souligner à quel point nous croyons fermement à Maurice au processus démocratique, système dont les inconvénients sont négligeables par rapport aux multiples avantages qu'il présente pour le peuple dans la conduite des affaires de l'Etat et même sur le plan du bien-être économique de notre nation tout entière. Nous sommes de fervents partisans de la philosophie selon laquelle aucun développement réel et fructueux ne peut exister sans démocratie. Et je voudrais oser en appeler à ceux de nos pays frères qui hésitent encore à s'engager dans l'aventure démocratique pour qu'ils ne résistent pas à la poussée de l'histoire mais qu'ils tentent leur chance et jouissent des émotions qu'elle procure. Le système a très bien fonctionné dans mon pays et ailleurs. Il n'y a aucune raison qu'il ne donne pas les mêmes résultats au niveau universel. Il s'accompagne aussi d'un dividende de paix supplémentaire.

La fin de la guerre froide a créé des possibilités nouvelles pour la résolution de conflits à laquelle les Nations Unies seront associées d'une

M. Berenger (Maurice)

manière ou d'une autre. Nous sommes heureux de voir que le Cambodge a repris son siège à l'Assemblée générale et que, nous l'espérons, l'un des conflits anciens de la région, pourra bientôt être résolu sous l'égide des Nations Unies.

Compte tenu de cette tendance au succès, il est fort souhaitable que notre organisation ait la possibilité de jouer le rôle qui lui revient de droit dans le processus de paix au Moyen-Orient. Je ne doute pas que les Nations Unies joueront un rôle de catalyseur pour ce qui est d'amener une solution juste et pacifique dans la région et de soulager ainsi d'une part, le sort du peuple palestinien et de l'autre, résoudre les problèmes de sécurité de la région.

Je dois rendre hommage ici aux efforts inlassables et incessants déployés par les Etats-Unis pour amener toutes les parties intéressées à la table de conférence. La position de Maurice est très claire. Nous reconnaissons le droit d'Israël à exister dans le cadre de frontières sûres de même que nous soutenons la lutte que mènent les Palestiniens pour obtenir un Etat qui leur soit propre. A cet égard, nous avons noté avec satisfaction la décision du Conseil national palestinien concernant une participation palestinienne effective au processus de paix. Une représentation palestinienne véritable dans ce processus ne peut être que concluante. Selon l'évolution de la situation, Maurice est disposée à s'associer à une motion visant à abroger la résolution 3379 (XXX) de 1975 mettant en équivalence le sionisme et le racisme, étant strictement entendu que le peuple palestinien doit se voir reconnaître le droit à son propre Etat et que les terres arabes ne doivent pas être saisies au nom de n'importe quelle idéologie expansionniste. Il sera en fait à l'avantage des dirigeants de la région de s'asseoir à la table de conférence aux côtés des autres parties intéressées et des Nations Unies pour rayer de l'ordre du jour international la principale zone de tension et de conflit qui subsiste.

De même, ma délégation continue d'appuyer toutes les initiatives de notre organisation visant à trouver une solution équitable à la question de Chypre dans le strict respect de sa souveraineté.

M. Berenger (Maurice)

La question de la souveraineté m'amène au fait que Maurice elle-même lutte encore pour recouvrer sa souveraineté sur l'archipel des Chagos, une cause qui, je crois, devrait être appuyée par toute l'Assemblée si l'on tient compte de la position adoptée par la communauté internationale dans la récente crise du Golfe sur une question de souveraineté. Grâce à l'avènement d'une ère nouvelle dont j'ai déjà parlé, il devrait être possible pour l'ancienne puissance coloniale d'accepter la situation actuelle et de reconnaître la souveraineté de Maurice sur l'archipel des Chagos. Mon gouvernement souhaite également que rien ne soit fait par aucune des parties concernées pour aggraver davantage ce problème, en particulier en ce qui concerne l'extension des eaux territoriales.

En même temps, je voudrais confirmer que mon gouvernement a foi dans les efforts déployés par le Comité spécial de l'océan Indien pour convoquer une conférence des Nations Unies en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix. A cet égard, ma délégation voudrait exprimer sa profonde reconnaissance pour le dévouement désintéressé et la détermination inlassable du représentant de Sri Lanka. Le rôle essentiel joué par cet Etat frère insulaire dans une aventure si louable est d'autant plus apprécié qu'il est lui-même pris dans un cycle de violence regrettable, qui continue de faire des victimes dans le conflit où est impliquée la minorité tamoule. Mon gouvernement espère qu'une solution politique pacifique au problème sera bientôt trouvée.

Plus près de nous, en Afrique du Sud, Maurice se félicite de l'accord de paix signé récemment par le gouvernement De Klerk, l'African National Congress d'Afrique du Sud (ANC), l>Inkatha et d'autres, pour maîtriser la violence dans le pays. En effet, nous considérons que cette action constitue un pas vers l'arrêt de la violence actuelle et, partant, vers la création des conditions favorables à l'éradication ultime de l'apartheid. Maurice souhaite que le Président De Klerk mette tout en oeuvre pour arrêter cette violence et assurer l'impartialité des forces de sécurité.

Je voudrais souligner que l'événement majeur que nous souhaitons voir se produire prochainement en Afrique du Sud est la conférence multipartite qui ouvrira la voie à une constitution de l'après-apartheid. Maurice établira des relations diplomatiques complètes avec l'Afrique du Sud lorsqu'une constitution de l'après-apartheid aura été adoptée, et cela doit intervenir plus tôt que plus tard.

M. Berenger (Maurice)

Mais n'est-ce pas paradoxal de voir qu'au moment où l'apartheid est démantelé dans une partie du monde, une constitution raciste continue malheureusement d'être en vigueur à Fidji. Maurice n'a pas l'intention de s'ingérer dans les affaires intérieures d'aucun Etat et n'a pas coutume de le faire. Cependant, au risque de paraître nous autolouanger, je tiens à dire que Maurice est un pays multiracial où chacun a la place qui lui revient sous le soleil, et où chacun jouit de ses droits civiques sans discrimination. Cette harmonie fait des merveilles pour notre prospérité. Nous pensons que la même chose pourrait être réalisée à Fidji et, par conséquent, nous voudrions lancer un appel à nos frères de Fidji pour qu'ils redressent la situation en amendant la Constitution actuelle comme requis et d'une manière qui ne justifierait plus le boycottage des élections générales par n'importe quelle force politique. Fidji, qui est par ailleurs une perle du Pacifique, se doit à elle-même et à l'image qu'elle reflète de modifier sa conduite et nous permettre de l'accueillir une fois de plus à bras ouverts dans des instances telles que le Commonwealth.

Il reste de par le monde de nombreuses zones de tension et de conflits. Maurice espère que la paix reviendra dans des régions telles que le Mozambique, avec lequel Maurice est fier d'avoir des relations de sang, et dans les pays de la corne de l'Afrique, de sorte que les ressources humaines et matérielles puissent être consacrées en totalité à leur progrès économique.

Je ne saurais terminer ce chapitre sans joindre la voix de Maurice à celles qui ont condamné dans les termes les plus énergiques le coup d'Etat perpétré par l'armée en Haïti et sans lancer un appel aux responsables pour qu'ils restituent le pays à ses dirigeants légitimes.

Dans toutes les questions politiques que j'ai mentionnées, l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle actif. Certains ne partagent peut-être pas cet avis, mais puisque notre organisation est appelée à prendre de plus en plus d'importance dans un environnement international changeant et dans un monde de plus en plus interdépendant, l'étendue de son nouveau rôle doit être réévaluée dans la mesure où nous sommes disposés à relever le défi des doctrines établies par les politiques du pouvoir, qui jusqu'à maintenant ont dicté la conduite des affaires du monde, et à envisager un cadre plus approprié pour les relations entre les nations.

M. Berenger (Maurice)

Les événements récents du Golfe ont montré que l'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur moyen pour restaurer la stabilité et la paix. Si, en effet, la fin de la guerre froide a fait naître une identité de vues et d'intérêts entre les grandes puissances, éliminant ainsi les plus grands obstacles à la coopération mondiale, alors la capacité de l'Organisation des Nations Unies de promouvoir la paix et la sécurité au moyen de mesures collectives devrait être renforcée.

Les conditions sont remplies pour agir en ce sens. Je crois que le temps presse et que nous devons agir en conséquence.

M. KAMIKAMICA (Fidji) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la délégation de la République de Fidji, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Samir Shihabi de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sa longue expérience et ses qualités bien connues de diplomate augurent bien de l'issue de cette importante session. A la suite des événements spectaculaires qui se sont produits au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et ailleurs l'année dernière, il existe aujourd'hui plus que jamais un besoin d'apaisement et de réconciliation, rôle pour lequel il est parfaitement qualifié. Ma délégation l'assure de notre plein appui et de notre coopération dans l'exercice de ses responsabilités.

Son Excellence, M. Guido de Marco, mérite nos remerciements et notre reconnaissance pour la façon dynamique dont il a dirigé les travaux de la dernière session. Il a fait preuve d'une patience inlassable et d'une grande minutie dans la recherche de nouvelles méthodes destinées à rationaliser et à réformer l'Organisation. Nous sommes certains que ce travail se poursuivra. Nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter bonne chance dans le nouveau rôle que son pays, Malte, lui assignera à l'avenir.

Cette année marque la fin du mandat du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar. Ma délégation s'associe à d'autres délégations pour le féliciter de la manière excellente dont il a rempli sa tâche et assure son successeur de l'appui de Fidji.

Je voudrais souhaiter une bienvenue chaleureuse et cordiale aux sept nouveaux Membres de l'Organisation et en particulier aux deux Etats du Pacifique, les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles

M. Kemikamica (Fidji)

Marshall. Ayant participé activement à leur processus de décolonisation, ma délégation est heureuse de cette expression finale de leur maturité.

C'est avec un grand plaisir que nous saluons avec les autres Membres l'admission des deux Corée en tant que Membres de l'Organisation. Leur entrée met en relief les valeurs qui dominent de plus en plus la pensée mondiale : le dialogue, la coopération et le compromis. Cette tendance est très encourageante et nous demandons instamment aux pays en état de conflit de recourir à ces valeurs plutôt qu'au combat armé.

M. Kamikamica (Fidji)

Les changements spectaculaires qui se sont produits en Union soviétique et en Europe de l'Est ont enfin permis de redresser les erreurs commises pendant un demi-siècle. Nous félicitons l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie du succès de leur lutte courageuse pour l'autodétermination et de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

La Décennie internationale de l'élimination du colonialisme est la dernière occasion qui se présente à nous de voir axer les efforts sur la réalisation du droit à l'autodétermination des 18 territoires encore non autonomes. Les peuples de ces territoires doivent exercer leur droit inaliénable de décider de leur avenir à l'abri de toute ingérence extérieure. Nous devons respecter leur choix, qu'il s'agisse de l'indépendance, de l'intégration, de la libre association ou de toute autre formule acceptable découlant d'un acte légitime d'autodétermination. Les Fidji sont, en particulier, impatientes de connaître les résultats du référendum qui doit avoir lieu en 1998 en Nouvelle-Calédonie et ont l'intention de s'intéresser de près à toutes les activités préparatoires conduisant à cet événement. Il s'agira notamment de surveiller de près les progrès réellement accomplis lors des diverses phases du programme d'action qu'il a été convenu d'entreprendre aux termes des Accords de Matignon.

Les événements qui se sont produits en août dernier en Union soviétique se sont répercutés avec force aux quatre coins du monde. Le spectacle du triomphe des forces favorables à une plus grande liberté et à une plus grande transparence nous a réconfortés. Nous nous associons à tous ceux qui ont exprimé l'espoir que glasnost et perestroïka continuent de se renforcer.

Nous sommes certains que l'évolution politique en Afrique du Sud peut être accélérée et servir de base solide au démantèlement de l'apartheid, permettant ainsi à toute la population de participer sur un pied d'égalité à la direction de son gouvernement dans sa patrie. Nous félicitons les membres de l'African National Congress de la patience et du courage dont ils ont fait preuve durant toutes ces années et nous attendons impatiemment le jour où leurs rêves et leurs aspirations deviendront réalité.

Le coût énorme en termes de souffrances humaines et de dégâts matériels provoqués par la guerre du Golfe est une sévère mise en accusation de ceux qui ont précipité la crise. De pareils conflits n'ont pas leur place à notre

M. Kamikamica (Fidji)

époque. Les efforts faits pour soulager les souffrances et reconstruire le pays sont entravés aujourd'hui par le manque de coopération dont font montre certains pays.

Nous espérons que le résultat final tiendra compte des besoins de chacun, y compris ceux des Kurdes, éprouvés depuis si longtemps. La crise du Golfe a montré clairement que l'Organisation des Nations Unies est capable de réagir rapidement et efficacement à tout conflit international, mais que le processus par lequel s'exerce cette responsabilité doit être élaboré avec beaucoup de soin.

L'invasion du Koweït a montré à l'évidence à quel point les petits Etats étaient inquiets pour leur sécurité. La dimension, le bien-être économique et la situation géographique ne dissuadent pas d'éventuels agresseurs. Pourtant, dans le passé, ce sont ces mêmes facteurs et l'opportunisme politique qui ont dicté la façon dont la communauté internationale a réagi à ce type d'actes d'agression. Dans de telles circonstances, les petits Etats insulaires sont particulièrement vulnérables, car leur isolement et leur absence de valeur économique et stratégique sont favorables à l'agresseur. Nous pensons donc que la réaction de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale ne devrait être ni ralentie ni obscurcie par de tels facteurs.

Nous nous félicitons de la conférence de paix proposée pour le Moyen-Orient et du rôle joué par les Etats-Unis, qui s'efforcent de faciliter et de promouvoir la discussion des problèmes en suspens depuis longtemps et de trouver des solutions susceptibles de rétablir la paix et la stabilité dans la région. Nous pensons que toutes les parties concernées devraient y participer et traiter des deux principales questions, à savoir la création d'une patrie pour le peuple palestinien et la reconnaissance du droit de tous les Etats, y compris Israël, à l'existence sans avoir à craindre pour leur intégrité territoriale.

Nous sommes très encouragés par la manière positive dont le Gouvernement libanais a étendu son autorité pour recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire. Nous demandons aux voisins du Liban de l'aider à chaque étape, afin de promouvoir l'établissement d'un nouvel ordre susceptible de mettre fin à la triste histoire des troubles civils et des souffrances qui s'est perpétuée pendant si longtemps sans qu'on puisse y remédier. Nous

M. Kamikamica (Fidji)

estimons que toutes les forces armées étrangères, y compris la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ne devraient pas avoir de raison de rester dans le pays et qu'elles devraient se retirer une fois que le Liban aura pris en main la direction de ses propres affaires et que toutes les parties estimeront que le mandat de la FINUL a été accompli.

La FINUL est l'une des 10 opérations de maintien de la paix que l'Organisation a étendues dans le monde entier. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui ont joué un rôle important dans de nombreuses zones de tension, voient actuellement leur portée s'élargir et inclure le règlement des conflits et la mise sur pied de missions d'un genre tout à fait nouveau. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), créée pour superviser le déroulement de ce référendum, est l'une de ces opérations, et l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) fera oeuvre de pionnier. Une des réalisations les plus marquantes de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix est le succès remporté en matière d'assistance électorale. Le fait que l'Organisation a répondu aux requêtes émanant du Nicaragua et d'Haïti a contribué énormément au succès des processus électoraux dans ces deux pays. A notre avis, il s'agit là d'une expérience qui devrait être facilement accessible à tous les Membres, sur requête de leur part, à condition que les gouvernements qui en font la demande aient l'appui de la majorité de la population.

La bonne volonté et les efforts de l'Organisation en matière de maintien de la paix n'aboutiront à rien s'ils ne s'accompagnent d'un effort réciproque de la part du pays hôte. Nous demandons instamment à toutes les parties à des conflits de faire preuve de la bonne volonté nécessaire pour parvenir à de bons résultats. Le succès d'opérations de ce genre dépend dans une grande mesure également de l'appui financier des Membres de l'Organisation, auxquels nous demandons instamment de veiller à ce que leurs contributions mises en recouvrement soient versées intégralement et en temps voulu. Au 31 juillet 1991, le montant total des contributions non réglées au titre de la FINUL s'élevait à 297,6 millions de dollars, ce qui illustre bien la manière peu satisfaisante dont ces paiements sont effectués, outre le fait que, comme

M. Kamikamica (Fidji)

l'a souligné à maintes reprises le Secrétaire général, cela impose un fardeau injuste aux pays qui fournissent des contingents aux forces de maintien de la paix.

Tout en ayant conscience des lourdes responsabilités que les Nations Unies doivent assumer dans tous les domaines, nous partageons également l'avis de ceux qui pensent que le temps est venu pour l'Organisation d'examiner de plus près la portée et la méthode de son fonctionnement actuel afin de réduire les doubles emplois dans ses différents organes et institutions. Au moment où les gouvernements nationaux découvrent que les fonds et les ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement se font de plus en plus rares, il incombe aux Etats Membres d'étudier les moyens de rationaliser davantage les opérations extrêmement diverses des Nations Unies. Des économies et des changements importants ont déjà été institués par le Secrétaire général, mais ces mesures doivent être renforcées si l'on veut disposer de davantage de ressources au niveau opérationnel et que ces mesures aient véritablement un effet sur la vie et le bien-être de ceux qui en ont besoin.

Le Sommet "planète Terre", qui doit avoir lieu au Brésil l'année prochaine sera le point culminant des efforts considérables entrepris pour harmoniser les activités humaines avec la nécessité de préserver l'environnement. Mon pays appuie l'excellent travail accompli par de nombreux pays en faveur de la préservation de l'environnement et d'un développement durable. Si nous n'y prenons garde, les effets du réchauffement de la planète risquent d'être catastrophiques. La fonte des calottes glaciaires provoquerait une élévation du niveau des mers, et de nombreux Etats insulaires du Pacifique disparaîtraient complètement. Les changements climatiques modifieraient également les schémas météorologiques, et inondations et sécheresses se multiplieraient. Les Fidji attendent avec intérêt les mesures de contrôle concrètes et efficaces qui seront arrêtées lors du Sommet "planète Terre" pour assurer la protection des générations futures, et ce avant qu'il ne soit trop tard.

M. Kamikamica (Fidji)

A notre propre manière, des programmes de gestion de l'environnement ont commencé à être mis en œuvre à Fidji. Afin d'assurer une offre constante de bois et de minimiser l'"effet de serre", notre programme de reboisement a été élargi. Des travaux préparatoires en vue d'une gestion plus adéquate de nos bassins hydrographiques sont en cours. Des études d'impact sur l'environnement s'imposent pour tous les projets de développement afin de veiller à ce que les conséquences négatives soient éliminées. La Conférence du Brésil et l'"Ordre du jour 21" définitif fourniront les principes directeurs et les moyens pour l'avenir, auxquels il nous faudra nous conformer.

Si nul ne conteste le fait que la question de l'environnement doit concerner tout le monde, nous maintenons que la majeure partie de la dégradation que nous constatons est le résultat de pratiques abusives et incontrôlées des nations industrialisées, et c'est à ces dernières d'assumer la prise en charge de ce problème. Il faudrait aussi trouver des moyens de dédommager les pays en développement lorsqu'on leur demande de renoncer à une source de revenu par suite de l'imposition de mesures de rétorsion.

Néanmoins, comme charité bien ordonnée commence par soi-même, il incombe aux pays en développement d'être vigilants et de veiller, dans leur recherche de développement, à ne pas négliger par inadvertance les aspects de leurs programmes qui concernent la gestion de l'environnement.

Le fait que les ressources terrestres naturelles soient limitées signifie que le moteur principal du développement économique futur de Fidji et d'autres pays insulaires du Pacifique doit être recherché dans les mers et les océans. Les récifs et les ressources côtières dans les régions à forte population font déjà l'objet d'une pêche excessive. On estime que les ressources en thon de notre région sont suffisantes pour permettre la croissance économique des petites îles dans les années à venir, à condition qu'elles soient utilisées d'une manière économique par les populations elles-mêmes. Toutefois, l'utilisation à très grande échelle de filets pélagiques dérivants a entraîné une pêche excessive au-delà des seuils de tolérance maximums. Nous demandons instamment que le moratoire proposé dans toutes les régions du monde sur tous les grands filets pélagiques dérivants de haute mer soit décrété d'ici à juin 1992.

M. Kamikamica (Fidji)

Nous continuons aussi de noter avec préoccupation les tentatives faites à l'heure actuelle pour transformer notre région en une décharge pour des déchets toxiques et dangereux. Le cri d'alarme lancé par les nations du Pacifique concernant des installations de destruction chimique sur l'atoll Johnston a permis que les Etats-Unis s'engagent à nous tenir informés de leurs opérations et à fermer les installations une fois que les armes transférées d'Europe auront été détruites. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra et que les installations ne seront pas réutilisées après que les stocks actuels auront été détruits.

La coopération d'une grande puissance nous donne l'assurance que les futures négociations sur des questions d'intérêt mutuel se verront accorder l'attention nécessaire. Toutefois, nous devons également exprimer notre déception du fait de la poursuite par la France d'essais nucléaires dans notre région, en dépit des appels réitérés en faveur de leur cessation. A cet égard, nous voudrions nous faire l'écho des paroles que M. Bailey Olter, Président des Etats fédérés de Micronésie et Président du Forum du Pacifique Sud, a prononcées lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée le 26 septembre dernier :

"Cependant, nous attendons toujours que cessent les essais nucléaires militaires dans notre région. En tant que Président du Forum, je ne saurais trop insister sur la détermination de tous les membres de persévérer dans leurs efforts ... pour toucher la conscience de ceux qui semblent prêts à infliger les éventuelles conséquences dévastatrices des essais nucléaires à la population d'îles très éloignées mais ne veulent pas mener de telles activités sur leur propre territoire." (A/46/PV.5, p.7)

Cette question nous préoccupe vraiment pour une raison très simple : nous vivons là-bas.

L'initiative annoncée il y a peu par le Président Bush, qui vise une nouvelle réduction des armes nucléaires, représente un changement de cap significatif dans la stratégie des Etats-Unis. Nous nous félicitons de cette décision audacieuse et saluons la réponse positive du Président Gorbatchev. Cela devrait inciter toutes les puissances nucléaires à suivre cet exemple.

M. Kanikoniua (Fidji)

Fidji a connu une période d'agitation politique en 1987, et un gouvernement intérimaire a été nommé, auquel a été confiée la tâche de redresser l'économie et d'élaborer une nouvelle constitution. L'économie s'est redressée et nous sommes reconnaissants du soutien que nous ont apporté de nombreuses nations et organisations internationales. Nous avons pu dégager de nouveaux marchés et prendre de nouvelles dispositions commerciales. L'économie a été déréglementée et priorité a été donnée aux exportations. Des zones franches ont été créées, ce qui a attiré d'importants investissements étrangers. De nouvelles industries ont été mises en place, ce qui a permis la création de nombreux emplois. Un nombre accru de marchandises ont été produites et exportées, ce qui a relancé le commerce. Il n'est pas exagéré de dire que l'économie a atteint des niveaux records et que nous avons pu ainsi atteindre le premier objectif.

Après des consultations longues et approfondies avec tous les groupes constituants à travers le pays, une nouvelle constitution a été promulguée le 25 juillet 1990. La redéfinition des circonscriptions a été achevée. L'enregistrement des votants s'effectue dans de bonnes conditions pour les élections prévues en mars 1992.

Ces quatre dernières années ont été très difficiles pour mon pays. Aucun changement n'est facile à accepter : il y a les détracteurs et ceux qui veulent revenir à l'ancien système. Nous n'avons cessé de dire que les solutions à nos problèmes devaient être trouvées à l'intérieur de notre pays. L'ingérence extérieure et les conseils non sollicités ne sont d'aucun secours. Nous tenons à remercier nos amis qui ont fait preuve de compréhension à notre égard et qui étaient à nos côtés dans les moments difficiles. L'année prochaine, un gouvernement élu par le peuple entrera en fonction, afin de nous guider dans nos affaires et de nous permettre d'entamer un nouveau chapitre de notre histoire.

Les incertitudes qui caractérisent l'environnement économique mondial est une source de vive préoccupation pour les pays en développement. Ces derniers ont besoin d'aide pour renforcer leur économie et trouver des marchés pour leur production. Ils doivent exporter pour prospérer, mais ils se heurtent à de nombreux obstacles lorsqu'ils cherchent à accéder aux marchés des économies industrialisées. Les barrières non tarifaires sont le principal obstacle à la

M. Kamikamica (Fidji)

liberté du commerce. Les subventions que les pays en développement accordent à leurs paysans entravent gravement la capacité des pays en développement de s'octroyer des marchés plus lucratifs et stables. Les divers groupes qui ont cherché à diminuer ces subventions au cours des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce ont rencontré une vive opposition.

En même temps, le tort qui continue d'être fait aux intérêts de ces pays du fait de l'incapacité du système multilatéral de remédier efficacement aux conséquences négatives des subventions à l'agriculture souligne la nécessité d'engager d'urgence des réformes. En dépit des tentatives répétées pour réduire ce soutien, les transferts à l'agriculture sous forme de paiements directs et de transferts de biens aux pays de l'Organisation de coopération et de développements économiques ont augmenté de 12 % en 1990 pour atteindre 299 milliards de dollars. Les négociations de l'Uruguay Round doivent aboutir à une conclusion fructueuse et jeter les bases d'un système commercial international plus libéralisé. La libéralisation, en soi, contribuerait largement à renforcer les économies de pays membres.

Plus près de chez nous, les pays en développement insulaires, dont Fidji fait partie, qui sont largement considérés comme les plus fragiles et les plus vulnérables de tous les pays en développement, continuent de connaître une situation extrêmement difficile. Il y a plus de 20 pays et territoires en développement insulaires dans la sous-région du Pacifique, répartis sur une surface géographique gigantesque. La plupart d'entre eux sont petits et certains sont minuscules, tant par leur dimension que par leur démographie, et les catastrophes naturelles sont très fréquentes. Quatre d'entre eux appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. Leurs liens avec le monde extérieur sont rares et peu développés; ces liens sont très coûteux à maintenir mais essentiels à leur survie. Ils dépendent très largement de l'extérieur pour la fourniture de nombreux produits essentiels, étant donné leurs très faibles ressources et leurs capacités de production négligeables.

M. Kamikamica (Fidji)

La réduction de l'aide au développement aura des répercussions économiques très graves pour notre région insulaire, où de nombreux pays connaissent des déficits budgétaires. Bien que certains aient pu réduire leurs déficits, les tentatives des autres ont été handicapées par des catastrophes naturelles, notamment des cyclones et des ouragans. Une réduction de l'assistance signifierait une augmentation de ces déficits. En outre, l'imprévisibilité des courants d'aide dans l'avenir entravera les efforts de la région pour financer un développement de l'infrastructure dont on a tant besoin. Cela, à son tour, pourrait mener à une réduction des dépenses en capital et de l'économie en général. Nous espérons que l'engagement pris par nos donateurs traditionnels et différentes institutions des Nations Unies et organisations non gouvernementales contribuera à atténuer ce ralentissement afin que ces pays particulièrement défavorisés puissent accéder à un degré confortable d'autosuffisance économique.

Les Nations Unies ont déjà dressé des plans pour se préparer au siècle prochain : le Sommet pour la Terre de 1992, la Décennie pour l'élimination du colonialisme et la diversification des opérations de maintien de la paix, pour ne citer que ces trois points importants, continueront à baliser notre route pour les générations à venir. Pour être menés à bien, ils exigent le plein appui de chacun d'entre nous. L'ONU reste le bastion d'espoir que ses fondateurs envisageaient pour elle, et Fidji reste résolue à jouer tout rôle que l'Organisation pourrait lui demander d'assumer.

M. SSEMOGERERE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : Je tiens, au nom de la délégation ougandaise, à féliciter l'Ambassadeur Shihabi, de l'Arabie saoudite, pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa quarante-sixième session. Son élection à ce poste élevé est un hommage rendu à ses qualités personnelles et reflète la grande estime dont jouit son pays, le Royaume d'Arabie saoudite. Il assume ces fonctions avec un capital d'expérience et de qualités de diplomate qui nous seront utiles alors que l'Assemblée s'attaque aux grandes questions dont elle est saisie en cette session. Je tiens à l'assurer de toute la coopération de la délégation ougandaise dans l'exercice de ses responsabilités.

A son prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, ma délégation exprime sa plus sincère gratitude pour la diligence et

M. Ssemogerere (Ouganda)

la compétence avec lesquelles il a mené les travaux de la quarante-cinquième session.

Je tiens à rendre un hommage mérité au Secrétaire général, Javier Pérez de Cuéllar, pour les services exemplaires qu'il a rendus à cette organisation. Pendant les 10 années qu'il a passées à sa tête, l'Organisation s'est trouvée confrontée à de grands défis, dont certains ont remis en question sa pertinence et sa viabilité mêmes. Par son dévouement, sa persévérance et sa perspicacité, le Secrétaire général Pérez de Cuéllar a largement contribué au renforcement de cet organe et l'a aidé à relever un grand nombre de ces défis. Aujourd'hui, nous sommes tous heureux de constater que le rôle des Nations Unies en tant qu'élément central dans l'harmonisation des actions internationales et dépositaire de nos efforts collectifs en vue de la paix, de la sécurité et de la coopération a été renforcé.

En Afrique, nous louons le Secrétaire général de ses efforts inlassables et de sa détermination de contribuer à résoudre nos problèmes; en particulier, la situation économique critique de notre région de même que les conflits qui y règnent.

Grâce à l'attention constante portée par le Secrétaire général à nos problèmes, les espoirs et la confiance que l'Afrique place en les Nations Unies restent solides et semblent à bien des égards se renforcer. L'Afrique voudrait, pour sa part, croire que la communauté internationale la considère comme un partenaire sérieux, suffisamment mûr pour se voir confier de plus grandes responsabilités. Qu'il me soit permis de souligner ici que le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), M. Ebrahim Babangida, Président de la République du Nigéria, a parlé en notre nom à tous lorsqu'il a demandé une restructuration du Conseil de sécurité et un examen sérieux de la possibilité d'élire un Africain au poste de Secrétaire général des Nations Unies.

Permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux sept nouveaux Membres des Nations Unies. L'Ouganda souhaite la bienvenue à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie qui viennent de recouvrer leur indépendance. L'Ouganda, depuis son indépendance, entretient des relations amicales et diplomatiques à la fois avec la République populaire démocratique de Corée et avec la République de

M. Ssemogerere (Ouganda)

Corée. Nous sommes donc heureux de les voir admises ensemble aux Nations Unies. Avec l'admission des Iles Marshall et de la Micronésie, l'Organisation s'est rapprochée de son objectif d'universalité.

Au cours de l'année écoulée, nous avons tous été témoins des changements profonds qui ont entraîné une transformation fondamentale des relations internationales. Les événements de portée considérable survenus en Europe orientale ont modifié le terrain politique et économique sur lequel nous opérons. En effet, le paysage a tellement changé que la communauté internationale est aux prises avec la construction d'un nouvel ordre mondial qui, nous l'espérons, inaugurerà une ère nouvelle de coopération plutôt que d'affrontement, et libérera le monde des limites étroites de la philosophie des blocs idéologiques.

Il est compréhensible que la perspective d'un nouvel ordre mondial s'accompagne de grands espoirs. Les structures politiques et économiques de nombreux pays, et la nature des relations entre pays, ont évolué d'une manière que l'on n'aurait pu envisager il y a quelques années seulement. Cependant, le sentiment d'euphorie qui règne ne devrait pas nous induire à l'autosatisfaction. Nous avons encore un certain nombre d'obstacles à franchir. Si nous voulons saisir les occasions qui s'offrent à nous à l'horizon, les dirigeants de cette génération doivent, pour leur part, faire preuve de clairvoyance et de grandes qualités d'homme d'Etat. Mais ils ont également besoin de l'attention et de l'appui de la communauté internationale.

L'ordre auquel nous aspirons ne peut être viable que s'il est - et s'il est perçu comme - juste et équitable. Il ne peut être juste et équitable que si son architecture et sa gestion sont solidement ancrées dans les préceptes de la Charte des Nations Unies. En premier lieu, le nouvel ordre reposera sur une assise ferme s'il défend, comme le veut la Charte, les droits fondamentaux de l'homme et s'il est conforme au désir évident de paix, de démocratie et de primauté du droit que ressent l'humanité, à la fois au sein des nations et entre celles-ci.

Il y a lieu d'exprimer ici l'inquiétude de l'Ouganda à l'égard des faits survenus récemment en Haïti et de louer l'initiative prise par l'Organisation des Etats américains dans un effort sincère de contribuer à rétablir l'ordre démocratique dans ce pays.

M. Ssemogerere (Ouganda)

En second lieu, le nouvel ordre doit faire face au problème du développement économique et social de tous les pays. Par conséquent, il est impérieux de redresser l'écart considérable qui sépare le Nord et le Sud et qui reflète, d'un côté, la prospérité et, de l'autre, la pauvreté abjecte et les privations.

Un objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies est d'apporter une solution pacifique aux conflits. Ses efforts à cet égard ont longtemps été entravés par la guerre froide qui, le plus souvent, attisait les flammes dans diverses régions. Les conflits dans ces régions incitaient à des transferts massifs d'armes perfectionnées, par tous les camps, vers des Etats fragiles et des régions de tension dans le tiers monde. Les transferts d'armes sont devenus un commerce lucratif pour les pays développés qui ont la technologie et les ressources nécessaires à la fabrication de ces armes. L'empressement des pays développés à fournir des armes aux pays en développement contraste nettement avec leur attitude lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes de transfert de ressources financières et de technologie aux fins du développement. Nous espérons que, compte tenu des événements récents, cette tendance sera inversée et que nos appels à la transformation économique recevront une réponse énergique et novatrice.

De nombreux orateurs ont déjà soutenu la proposition qui a été faite de créer un registre des transferts internationaux d'armes classiques. Cette proposition est intéressante. A notre avis, pour que ce registre soit utile, il faut qu'il soit équilibré et transparent. Il doit également se rapporter aux pays producteurs et fournir un inventaire par pays de tous les armements fabriqués, stockés ou transférés. En outre, la transparence doit comprendre l'information sur la technologie de haute pointe dans le domaine militaire, car cela permettrait de renforcer la confiance et d'éliminer la crainte des surprises. Il doit également être possible de mettre en place un mécanisme d'inspection pour vérifier les renseignements inscrits dans ce registre.

Nous sommes heureux que l'occasion offerte par le relâchement des tensions ait été saisie pour faire progresser la cause du désarmement. L'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armements stratégiques est très encourageant. Tout aussi encourageante

M. Ssemogerere (Ouganda)

est l'annonce faite par le Président Bush, le vendredi 27 septembre 1991, concernant de nouvelles réductions unilatérales des armements des Etats-Unis, et la réponse qui lui a été faite par le Président Gorbatchev, de l'Union soviétique. Prises ensemble, ces trois réalisations marquent un progrès important et stimulent opportunément le processus du désarmement.

Nous estimons que de nouvelles discussions devraient avoir pour but de réduire plus radicalement les arsenaux nucléaires et limiter l'amélioration qualitative de ces arsenaux. Les priorités en matière de désarmement, à notre avis, doivent comprendre des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la prompte conclusion d'une convention sur les armes chimiques et le renforcement de l'efficacité de la Convention sur les armes biologiques. Etant donné l'évolution rapide de la situation et les objectifs visés, il y a tout lieu de demander instamment que les ressources libérées par le désarmement soient affectées au développement des pays pauvres. La relation entre le désarmement et le développement doit rester présente dans nos délibérations.

La communauté internationale a judicieusement accordé de l'importance aux droits de l'homme. Cela est approprié, car les menaces à la paix et à la sécurité ne proviennent pas seulement des actes de provocation ou d'agression venant de l'extérieur. Dans bien des situations, la cause sous-jacente de la tension est le manque de respect des droits de l'homme. Nous savons également que la violation des droits de l'homme contribue concrètement au problème des réfugiés dans le tiers monde. Le Secrétaire général, dans son rapport annuel, déclare que :

"le principe de la non-ingérence dans ce qui relève au premier chef de la juridiction interne des Etats ne devrait pas permettre que soient impunément commises des violations massives et systématiques des droits de l'homme..." (A/46/PV.29, p. 10)

La même chose a déjà été exprimée par de nombreux orateurs au cours de ce débat. Nous sommes d'accord. Les violations des droits de l'homme doivent être condamnées et corrigées chaque fois qu'elles sont commises. La communauté internationale a un rôle vital à jouer à cet égard.

Afin d'aider la nouvelle génération des dirigeants qui sont attachés au processus de démocratisation et à la défense des droits de l'homme, nous

M. Ssemogerere (Ouganda)

devons faire preuve de réalisme et préconiser des innovations pratiques susceptibles de conduire pacifiquement aux changements institutionnels nécessaires. Faute de quoi, tout le processus risque d'avorter en raison de la résistance institutionnelle. La situation en Haïti et, à un degré moindre, celle qui règne au Togo en sont des preuves.

En outre, nous considérons que pour que les droits de l'homme et la démocratie prennent tout leur sens, il est crucial que tous les pays en développement bénéficient d'une assistance pour parvenir à un niveau de vie approprié. Les droits civils et politiques doivent aller de pair avec les droits économiques, sociaux et culturels qui sont tout aussi importants. La communauté internationale, dans le passé, s'est préoccupée d'une élaboration progressive des normes des droits de l'homme et du suivi de leur respect. Il est vrai que c'est important, mais il importe tout autant d'accorder une assistance aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leur capacité endogène de veiller au respect de ces normes. Pour que la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme soient sauvegardés partout dans le monde, le développement économique et social doit être de même importance.

Malheureusement, l'environnement extérieur reste hostile aux pays en développement. Les transferts de ressources, en général, ont diminué, les prix des produits de base ont chuté et la crise de la dette extérieure s'est détériorée, entraînant, comme il était à prévoir, des conséquences politiques et sociales plus graves pour la population de nombreux pays en développement.

Dans bien des cas, le problème principal n'a pas été l'absence de programmes destinés à faire face aux problèmes mais l'absence de volonté politique et de mesures nécessaires pour les mettre en oeuvre. C'est le cas pour le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, qui a été adopté par l'Assemblée générale en 1986 et dont l'examen final a été entrepris le mois dernier par le Comité spécial de l'Assemblée générale. A cet égard, l'Ouganda salue les efforts inlassables faits par le Président du Comité spécial, M. Martin Huslid, Représentant permanent de la Norvège auprès de Nations Unies. Tandis que la plupart des pays africains ont entrepris des programmes d'ajustement structurel, la communauté internationale n'a pas encore répondu aux attentes.

M. Ssemogerere (Ouganda)

Le transfert de ressources financières ne s'est pas concrétisé ainsi que prévu. En conséquence, le Programme d'action dans son ensemble n'a pas encore été mis en oeuvre alors que la situation économique critique de l'Afrique continue de se détériorer.

Nous espérons que, dans le contexte des questions relatives à l'Afrique que l'Assemblée générale se propose d'examiner, la communauté internationale montrera la volonté politique requise et fournira l'appui tangible nécessaire au renouvellement et à la mise en oeuvre de ce programme.

Je tiens à saisir cette occasion pour saluer l'initiative prise par le Gouvernement du Japon concernant un sommet économique africain proposé pour 1993. Nous espérons qu'à la suite de ce sommet la communauté internationale prendra des engagements sérieux tendant à accroître les transferts de ressources destinées au développement de l'Afrique.

Nous sommes conscients que le développement de l'Afrique est notre responsabilité première et que les autres pays ne peuvent que compléter nos efforts. En tant que stratégie en faveur du développement, la coopération et l'intégration régionales occupent une place prioritaire en Afrique. A cette fin, le Traité portant création de la Communauté économique africaine a été adopté au sommet de l'Organisation des Etats africains (OEA), qui s'est tenu à Abuja en juin 1991. Le Traité a pour objet d'élargir nos marchés, de créer un entraînement en amont et en aval dans nos économies et, partant, d'agir en tant que moteur de la croissance et du développement en Afrique, et ce, sur une base durable. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient appuyer nos efforts d'intégration.

En raison de nos problèmes économiques, nous avons dû adopter des programmes d'ajustement structurel qui entraînent inévitablement des réductions considérables des crédits consacrés aux programmes sociaux, tels que ceux en matière de santé et d'éducation, et des licenciements de travailleurs. Cela a eu des incidences négatives directes sur les groupes vulnérables qui, à leur tour, ont dû exercer de nouvelles pressions sur l'environnement. Il est clair que ces groupes ont besoin d'une assistance spéciale pour soulager leur sort. Ce n'est pas une idée nouvelle. Nous

M. Saemogerere (Ouganda)

savons que, dans les pays développés, il existe des mesures spéciales destinées à aider ces groupes. Ces mesures sont encore plus nécessaires dans nos pays où elles doivent s'appliquer aux plus pauvres parmi les plus pauvres des pays : les pays les moins développés. Si ce problème n'est pas résolu, le système démocratique et les institutions que nous sommes décidés à mettre en place dans nos pays ne pourront être créés.

M. Saemogerere (Ouganda)

L'Afrique est extrêmement tributaire d'une gamme restreinte de produits de base pour ses recettes à l'exportation. La diversification vers des exportations non traditionnelles et l'exportation de produits finis à plus forte valeur ajoutée sont devenues une priorité pour nous. Par conséquent, nous appuyons tous les efforts visant la conclusion rapide des négociations commerciales de l'Uruguay Round en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Nous espérons que ces négociations se traduiront, notamment, par un meilleur accès au marché pour les produits finis et semi-finis de tous les pays en développement.

Les travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 sont en cours. La Conférence a suscité beaucoup d'espoirs et d'attentes. A notre avis, il devrait en résulter entre autres des engagements spécifiques sur le transfert effectif de technologies écologiquement saines vers les pays en développement, et ce à des conditions non commerciales; la fourniture des ressources nouvelles et supplémentaires nécessaires à des conditions de faveur, et un environnement économique international favorable, propre à promouvoir la croissance économique durable et le développement des pays en développement.

Dans le cas des pays en développement, la dégradation de l'environnement est une conséquence directe de la pauvreté. Parler des problèmes écologiques sans parler du développement n'a aucun sens. Par exemple, en Ouganda et ailleurs en Afrique, les gens sont obligés de couper les arbres pour se procurer du combustible et construire des logements. Si on veut préserver les forêts, il faut fournir des sources d'énergie de remplacement et de nouveaux matériaux de construction. Pour l'Ouganda et quelques autres pays d'Afrique, la solution consiste à obtenir les capitaux et les techniques permettant d'exploiter l'énergie hydroélectrique, et c'est là que les pays industrialisés pourraient nous tendre une main secourable.

L'Organisation a pris une position de principe contre le racisme dont l'apartheid est la pire manifestation. L'apartheid est un vieux problème qui a déstabilisé toute l'Afrique australe. Il semble possible d'espérer qu'une solution est en vue. L'abrogation du Land Act, du Group Areas Act et du Population Registration Act va dans ce sens et doit être saluée. Nous nous félicitons également des autres initiatives, en particulier des entretiens

M. Saemogerere (Ouganda)

tripartites entre les dirigeants de l'African National Congress (ANC), l'Inkatha et le Gouvernement sud-africain. Mais notre objectif en Afrique du Sud reste le démantèlement de l'apartheid afin d'assurer le plein respect des droits humains et politiques et la création d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

A notre avis, la constitution de l'Afrique du Sud est le principal fondement de l'apartheid. Tant que cette constitution ne sera pas annulée et remplacée par une constitution permettant la participation, sur un pied d'égalité, de tous les Sud-Africains, on ne pourra pas dire que le processus de démantèlement de l'apartheid est devenu irréversible. Par conséquent, nous demandons au Gouvernement sud-africain de mobiliser la volonté politique nécessaire pour respecter la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, et d'entamer des négociations de fond dont le point culminant serait l'instauration d'un système politique véritablement démocratique qui respecte les droits de l'homme et les droits politiques de chacun.

Nous avons toujours soutenu que le problème de l'apartheid en Afrique du Sud est une source d'instabilité pour toute la région. Certains faits nouveaux positifs survenus en Afrique du Sud, ainsi que la fin de la guerre froide ont eu des effets positifs également dans les Etats de première ligne. L'accord intervenu entre le Gouvernement angolais et l'UNITA est de bon augure pour le pays. Il permet d'espérer qu'il sera mis fin à la guerre fratricide qui a coûté tant de vies et désorganisé les infrastructures économiques et sociales angolaises. Au Mozambique, le Gouvernement a fait preuve de beaucoup de courage en acceptant d'impliquer la RENAMO dans des négociations visant à mettre fin à la guerre. Il est regrettable que jusqu'ici la RENAMO n'ait pas fait preuve de sérieux dans sa démarche. Nous continuons d'espérer que ces entretiens finiront par porter leurs fruits.

Les Etats de la ligne de front ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans la lutte contre l'apartheid. Ils ont consenti des sacrifices énormes tant en ce qui concerne les pertes en vies humaines et les dégâts occasionnés à leurs économies. Ils méritent notre appui et un dédommagement pour les pertes imputables au fait qu'ils ont assumé le plus gros du fardeau dans cette lutte. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont à maintes reprises demandé à la communauté internationale d'aider les Etats de

M. Ssemogerere (Ouganda)

la ligne de front. Nous demandons à la communauté internationale de répondre favorablement à cet appel.

La question du Sahara occidental est l'un des principaux problèmes en suspens dans notre région. Du fait de l'adoption de la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité, définissant un plan de règlement et portant création de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), nous sommes certains que le référendum aura lieu le plus tôt possible. L'Ouganda continuera d'appuyer les efforts du Secrétaire général en ce sens.

La situation au Libéria et dans certaines parties de l'Afrique orientale est source d'inquiétudes. La démarche de l'Ouganda consiste à appuyer les efforts régionaux visant à promouvoir le dialogue et l'entente entre les parties, afin de mettre un terme aux combats et de trouver des solutions à long terme. Nous avons donc appuyé l'initiative de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest s'agissant de la situation au Libéria, ainsi que les efforts des Autorités intergouvernementales sur la sécheresse et le développement en ce qui concerne le conflit qui se déroule dans la corne de l'Afrique. Dans notre sous-région, l'Ouganda est décidé à promouvoir une solution complète du problème des réfugiés, qui a été convenue par nos chefs d'Etat en février dernier dans la Déclaration de Dar-es-Salaam. L'application de cette déclaration contribuerait grandement à promouvoir la cause de la paix et du bon voisinage dans la région. La communauté internationale devrait appuyer les efforts régionaux visant à trouver des solutions.

Le Moyen-Orient reste une région explosive, et la situation dans la région a de graves incidences sur la paix et la sécurité internationales. La région du Golfe vient de vivre le traumatisme de la guerre résultant de l'occupation du Koweït par l'Iraq. Nous sommes heureux que la souveraineté, l'indépendance et le Gouvernement légitime du Koweït aient été rétablis et nous louons la détermination dont le Conseil de sécurité a fait preuve à cet égard. Il va sans dire que la guerre a eu un effet dévastateur sur les deux pays et sur la région pour ce qui est de la perte de vies humaines et de la destruction matérielle et écologique. Le défi qui se pose à la communauté internationale dans la période d'après-guerre est donc immense et redoutable. Après avoir relevé le défi de l'agression, les Nations Unies devraient aussi

M. Ssemogerere (Ouganda)

se montrer à la hauteur du défi que constitue l'élaboration d'un règlement permettant une solution à long terme.

La communauté internationale a agi avec courage pour faire face à la crise du Golfe. Il faudra autant d'audace concernant la double question de la Palestine et des relations arabo-israéliennes, qui continue d'être au coeur du conflit du Moyen-Orient. L'Assemblée générale, dans la résolution 38/58 C, demande la tenue d'une conférence internationale des Nations Unies sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, en tant que cadre permettant la négociation d'un règlement juste. Les efforts déployés par les Etats-Unis pour convoquer une conférence internationale restreinte, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent une évolution positive. En dépit des fortes exigences d'Israël concernant la représentation palestinienne, la réponse des pays arabes a été constructive. Israël, d'un autre côté, a poursuivi sa politique de provocation consistant à créer de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés destinées aux immigrants juifs. L'Ouganda espère que la sagesse l'emportera en Israël et que l'ONU et la communauté internationale tout entière feront preuve de détermination et de persévérance dans la recherche d'une solution juste et pacifique au conflit.

L'Ouganda appuie l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre et les aspirations de son peuple à vivre uni. Nous demandons aux deux parties de coopérer avec le Secrétaire général dans les efforts qu'il déploie pour trouver un règlement acceptable.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, l'Ouganda a appuyé l'aspiration de son peuple à une réunification pacifique. L'admission simultanée de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Corée parmi les Membres des Nations Unies donne à ce peuple une nouvelle occasion de continuer le dialogue et de poursuivre leurs efforts de réconciliation et d'établissement de la confiance.

M. Usenyogerere (Ouganda)

Au Kampuchea, nous sommes encouragés par les progrès enregistrés dans les négociations. Une percée a été réalisée, et l'Ouganda s'associe aux autres délégations qui ont souhaité la bienvenue à cette assemblée au Prince Sihanouk en sa qualité de chef d'Etat. L'Ouganda attend avec impatience l'adoption et la signature d'un accord sur le Kampuchea à la prochaine conférence de Paris.

Eu égard à la crise afghane, nous continuons de penser que tous les pays devraient respecter les Accords de Genève.

Le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace pour gérer notre interdépendance. En ce qui concerne le processus de réforme des Nations Unies, l'Ouganda appuie les propositions qui ont pour objet de renforcer l'efficacité de l'Organisation. Le cadre adopté dans la résolution 45/264 de l'Assemblée générale fournit une base convenue pour de nouvelles négociations sur les réformes à l'Organisation.

La fin de la guerre froide a donné à notre génération une occasion unique d'oeuvrer de concert pour promouvoir les intérêts collectifs de notre village planétaire. En tant que membres de cette communauté mondiale, les générations du prochain millénaire nous jugeront en fonction de la question de savoir si l'héritage que nous leur laisserons sera un ordre de justice, d'équité, de paix et de liberté, et si oui ou non le bien-être de l'homme se trouvera au centre de cet ordre.

Je voudrais faire quelques commentaires sur le Rwanda.

Pour des raisons qui lui sont propres, le chef de la délégation du Rwanda, M. François Ngarukiyintwali, a décidé de soulever la question du Rwanda à cette assemblée lundi dernier dans le but de caractériser l'Ouganda comme un agresseur ou comme une partie au conflit dans son pays.

L'Ouganda a toujours rejeté et réfuté ces accusations, et je le fais une fois de plus. Ma délégation est fermement d'avis que les intérêts des habitants du Rwanda, qu'il s'agisse de ceux qui vivent au Rwanda ou de ceux très nombreux qui vivent en exil à l'étranger, seraient mieux servis si le Rwanda faisait preuve d'autant de bonne volonté que ses voisins, que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) ainsi que de plusieurs pays amicaux, et s'il s'engageait à mettre en oeuvre les solutions collectivement formulées dans les différentes instances spécialement convoquées pour traiter du problème rwandais. Il est tout aussi décevant qu'infructueux de voir le

M. Saemogerere (Ouganda)

Rwanda continuer de nourrir l'illusion qu'en trouvant un bouc émissaire en l'Ouganda, le problème que représente environ un million de Rwandais vivant en exil forcé disparaîtra.

Nous pouvons nous rappeler la crise survenue au Rwanda en 1959, juste avant l'indépendance de ce pays, lorsque que la monarchie et la classe dominante, composée presque exclusivement de Tutsi, ont été violemment renversées. Les incidents sanglants et massifs qui ont accompagné ce soulèvement ont forcé un grand nombre de victimes tutsi à s'exiler dans tous les pays voisins, y compris l'Ouganda. A ce jour, le Rwanda n'a pas réussi à élaborer et à mettre en oeuvre une politique de réconciliation qui pourrait faire revenir dans leur patrie ces exilés rwandais. Environ 100 000 d'entre eux vivent en Ouganda, et nous serions fort soulagés si on leur trouvait un autre foyer. Ce sont certains de ces exilés affligés qui ont pris les armes et qui se livrent à un conflit armé à l'intérieur du Rwanda contre le Gouvernement au pouvoir.

Depuis que ce conflit a éclaté, les dirigeants africains de la région et au niveau de l'OUA, y compris le Président, se sont rencontrés à plus de 10 reprises pour rechercher une solution pacifique au problème du Rwanda. La dernière réunion de cette nature a eu lieu le mois dernier, le 7 septembre, à Gbadolite au Zaïre, sous la présidence du Président Babangida, Président de l'OUA. Le Secrétaire général de l'OUA, le Zaïre, le Burundi, la Tanzanie, le Rwanda et l'Ouganda assistaient à cette réunion. La réunion est parvenue à un accord unanime - je répète : unanime - sur un plan d'action destiné à résoudre le conflit armé. Les deux parties belligérantes devaient appliquer un accord de cessez-le-feu préalablement convenu et signé par elles et devaient entamer un dialogue le 15 septembre 1991 sous la médiation du Président Mobutu. Le cessez-le-feu devait être surveillé par un groupe d'observateurs militaires neutres de l'OUA comprenant des Nigériens et des Zaïrois. Voilà le cadre de la solution du conflit armé au Rwanda, qui demande l'engagement du Rwanda et l'appui international; les agressions verbales lancées contre l'Ouganda ou tout autre pays ne visent qu'à éluder la question.

Auparavant, en mars, un cadre similaire de paix avait été établi en vertu de l'Accord de N'sele; et le rapport de l'équipe de surveillance de l'OUA pour la période de mars à septembre est à la disposition de quiconque désire

M. Saemogerere (Ouganda)

vérifier les allégations du Rwanda contre l'Ouganda. Ces allégations sont tout à fait sans fondement.

En février dernier, une conférence régionale présidée par le Président Mwinyi, de la Tanzanie, et avec la participation du Rwanda, du Zaïre, du Burundi et de l'Ouganda, ainsi que du Secrétaire général de l'OUA et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), s'est tenue à Dar-es-Salaam afin de convenir d'une solution permanente au problème des réfugiés dans la région. Bien qu'en vertu de cet accord le Rwanda ait accepté sa responsabilité d'accueillir ses ressortissants exilés en vertu du principe du rapatriement volontaire, nous attendons encore les mesures concrètes que devrait prendre le Rwanda pour créer les conditions permettant de faire du rapatriement une proposition attrayante. L'attitude et les antécédents du Rwanda à cet égard doivent être comparés à ceux de ses voisins, qui ont dû faire face à des problèmes similaires.

L'Ouganda est disposé à coopérer de toutes les façons raisonnables pour promouvoir toutes les initiatives entreprises jusqu'ici pour résoudre à la fois le problème des réfugiés rwandais et le conflit armé dans ce pays, mais l'Ouganda trouve à redire au fait que le Rwanda ne respecte pas ses obligations à l'égard de ses ressortissants en exil et se livre plutôt à des tactiques dilatoires et à des provocations contre l'Ouganda.

Le Rwanda court le danger de se révéler un voisin ingrat. L'Ouganda fournit des moyens de subsistance à 100 000 ressortissants rwandais qui ne peuvent se réinstaller dans leur pays. L'Ouganda a offert son territoire aux troupes rwandaises, dans un effort sincère pour permettre au Rwanda de surveiller la frontière. L'Ouganda a invité l'équipe de surveillance de l'OUA, de même que des envoyés étrangers, pour vérifier les allégations du Rwanda concernant des bases rebelles en Ouganda. Tout cela, et bien d'autres choses encore, a été fait pour promouvoir la transparence et favoriser la confiance dans les initiatives régionales. Le Rwanda semble avoir choisi d'ignorer la bonne volonté et l'assistance de l'Ouganda et semble préférer se livrer à une campagne de propagande inutile à l'étranger, y compris dans cette assemblée. Nous le regrettons profondément.

M. KALNINS (Lettonie) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis d'exprimer à M. Shihadi, au nom du Gouvernement et du peuple de la Lettonie et à titre personnel, nos félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Son accession à la présidence aura une importance particulière pour la Lettonie, car il préside la première session de l'Assemblée générale à laquelle participe notre pays en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour transmettre les meilleurs vœux et la gratitude de mon pays au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. Kalnins (Lettonie)

Bien que la Lettonie ait été l'un des Membres fondateurs de la Société des Nations, nous avons été dans l'impossibilité de participer à la création des Nations Unies en raison de l'occupation étrangère ultérieure de notre pays. Il nous a fallu attendre ce moment pendant 47 ans, mais ce retard ne diminue en rien la joie qui accompagne notre retour légitime au sein de la communauté internationale. Bien au contraire, c'est pour nous une satisfaction toute particulière de rejoindre une organisation internationale qui a acquis de la stature et de l'importance grâce aux qualités de dirigeant et d'homme d'Etat du Secrétaire général.

La Lettonie prend sa place aux Nations Unies à un tournant dans l'histoire mondiale. Depuis les années 20, le peuple letton a toujours pensé que l'existence de tout Etat internationalement reconnu est une réalité objective qui ne peut pas être supprimée par la force. La rapidité avec laquelle les liens diplomatiques du monde avec les Etats baltes se sont renoués en août et septembre de cette année est peut-être l'un des exemples les plus frappants du progrès réalisé par la civilisation sur la voie d'une véritable démocratie et de l'égalité internationale de notre vivant. Le peuple letton exprime sa sincère reconnaissance aux Membres des Nations Unies et à tous les pays qui nous ont appuyés pour leur profonde compréhension et tout leur soutien.

A cet égard, je voudrais une fois de plus saluer et féliciter les Membres qui, comme nous, viennent d'entrer aux Nations Unies : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, la République des Iles Marshall, les Etats fédérés de Micronésie et nos voisins du Nord et du Sud, la République d'Estonie et la République de Lituanie. Nous sommes fiers d'entamer nos activités aux Nations Unies en compagnie de pays aussi distingués.

L'enthousiasme avec lequel la Lettonie assume son rôle aux Nations Unies n'est pas uniquement motivé par son propre intérêt national. Nous espérons sincèrement que les événements récents ont donné naissance à une nouvelle ère de démocratie et de coopération dans le monde. Les événements du mois d'août dans l'ancienne Union soviétique communiste ont suscité l'espoir que, désormais, les relations Est-Ouest ne seront plus une source d'affrontements, mais au contraire un moyen de résoudre les problèmes mondiaux et régionaux complexes.

M. Kalnins (Lettonie)

Nous sommes convaincus que la Lettonie jouera un rôle utile dans le processus de règlement de ces problèmes. Nous estimons que la Lettonie est aujourd'hui destinée, comme cela a toujours été le cas dans l'histoire, à servir de pont naturel entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Alors que nous servions autrefois de champ de bataille aux armées étrangères, nous pouvons maintenant devenir un carrefour d'échanges commerciaux et de coopération économique. Pleinement conscients de cette lourde responsabilité, nous sommes plus que prêts à apporter notre contribution à l'évolution démocratique inexorable du nouvel ordre mondial.

Afin de réussir dans cette entreprise, la Lettonie doit s'attaquer sans délai à plusieurs questions vitales. Au premier rang se trouve celle de la reconstruction et de la renaissance de l'économie lettonne. Nous devons former et préparer des spécialistes et des professionnels qui seront chargés à la fois de répondre aux besoins immédiats de la Lettonie et de créer une structure économique qui façonnera le futur rôle de la Lettonie en Europe et dans le monde.

Pour parvenir à cet objectif, le processus de rétablissement de l'Etat pleinement indépendant de la Lettonie doit être mené à bonne fin aussi rapidement que possible. Cela comprend le retrait, dès que possible, des troupes étrangères qui continuent d'occuper, illégalement, le sol letton. Un règlement juste et équitable de cette question dans la région balte est d'une importance vitale si nous voulons favoriser le processus de sauvegarde de la sécurité et de la coopération à long terme de toutes les nations, non seulement dans notre région, mais dans le monde entier.

Nous sommes extrêmement encouragés par l'initiative audacieuse prise par les Etats-Unis et appuyée par l'Union soviétique, visant une réduction substantielle des armes nucléaires de ces pays. Nous voyons cette action comme une première mesure concrète vers la réalisation de notre rêve déjà ancien d'une région balte exempte d'armes nucléaires.

Le peuple letton est disposé à travailler main dans la main avec tous les peuples du monde. Nous ouvrons nos portes, nos esprits et nos coeurs à tout ce qui a été accompli dans le monde dans les domaines économique, humanitaire, écologique et culturel. Nous sommes pleinement attachés à un esprit d'échange ouvert et honnête de façon à pouvoir à la fois tirer les leçons de ce qui a déjà été fait et contribuer à ce qui reste encore à faire.

M. Kalning (Lettonie)

Nous sommes fermement convaincus que, grâce à la coopération et à la coordination avec nos voisins baltes, nous pouvons créer une région géopolitique qui montrera au monde que le passage des chaînes du communisme totalitaire aux structures démocratiques ouvertes peut s'effectuer de manière pacifique, disciplinée et ordonnée.

Tout comme les Nations Unies démontrent les avantages de la coopération multilatérale et interethnique, nous, en Lettonie, sommes tout autant attachés à la sauvegarde de l'égalité des droits de toutes les minorités nationales et de toute personne sur notre territoire, quelles que soient leur origine ethnique et leurs convictions idéologiques. Nous avons pris des mesures concrètes pour répondre aux besoins et aux préoccupations de tous ceux qui vivent à l'intérieur de nos frontières, et nous continuerons à mettre au point des politiques en ce sens. Les droits de l'homme, la démocratie et le respect des normes du droit international étaient les principes directeurs de notre lutte pour rétablir l'indépendance et ils continueront de servir de fondement à notre développement interne et à notre réintégration dans la communauté mondiale. Nous espérons que ceux qui sont confrontés à des obstacles semblables seront encouragés et inspirés par notre exemple.

En tant que Membre des Nations Unies, la Lettonie demandera aux autres Etats Membres ainsi qu'aux organisations et au Secrétariat des Nations Unies conseils et assistance pour définir le caractère et le rôle international futurs de son pays. Le fait que la reconstruction de la Lettonie coïncide avec une restructuration majeure de l'ordre mondial peut être considéré comme bénéfique pour tous les intéressés, car cela permettra un renforcement de la coopération et de la coordination dans tous les aspects de ce processus de développement.

Par exemple, nous saluons les propositions faites pour améliorer le cadre de l'aide humanitaire d'urgence au sein des Nations Unies, et nous pensons qu'un tel plan aidera notre pays et notre région à mettre au point leur propre structure d'aide d'urgence coordonnée.

De même, la Lettonie s'associe aux autres Membres des Nations Unies pour demander à l'abrogation de la résolution 3379 (XXX) du 10 novembre 1975 sur le sionisme. La Lettonie n'a pas été à l'origine de cette résolution et ne l'a pas appuyée. Elle continue de s'opposer vigoureusement à toute politique favorisant la méfiance et l'antagonisme entre les peuples et les nations.

M. Kalnins (Lettonie)

Le peuple letton a enfin quitté les eaux stagnantes et troubles de la répression et de l'agression et a gagné la mer ouverte de la coopération internationale. Nous savons fort bien que même ces mers-là peuvent être agitées et pleines de dangers, mais nous trouvons espoir et réconfort dans le fait que nous faisons ce voyage en compagnie d'une communauté mondiale attachée à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité économique. La République de Lettonie est prête à travailler avec ses amis et voisins pour relever les défis qui nous attendent.*

* Le Président assume la présidence.

Mme af UGGLAS (Suède) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire combien le Gouvernement suédois se félicite de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale, et de l'élection des vice-présidents. Je voudrais, en outre, exprimer au Secrétaire général tous nos remerciements pour le dévouement dont il a fait preuve ces 10 dernières années pour oeuvrer en faveur de la paix et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies.

Il est plus manifeste aujourd'hui que jamais que l'humanité est confrontée à des défis et à des problèmes de dimension mondiale. Les problèmes se posent à l'échelle mondiale et c'est mondialement qu'il faut s'y attaquer. L'interdépendance est en fait ce qui sépare notre monde moderne de celui des générations qui nous ont précédés. C'est pourquoi, en politique étrangère, la question qui se pose aujourd'hui est davantage celle de savoir comment les Etats agissent face à leurs problèmes communs que celle de savoir comment ils agissent les uns envers les autres.

Dans ce monde d'interdépendance, notre organisation mondiale - les Nations Unies - est un outil indispensable de coopération. L'attachement de la Suède à l'ONU et à tout ce que représente la Charte reste la pierre angulaire de notre politique étrangère.

C'est dans le domaine de l'environnement que l'on peut trouver l'exemple le plus manifeste d'interdépendance. Pour que le développement soit possible, il faut préserver les systèmes écologiques vitaux. Dans le même temps, le développement est nécessaire si nous voulons préserver l'environnement. Le développement doit permettre d'améliorer les conditions de vie des pauvres pour qu'ils ne soient pas forcés de détruire la base écologique de l'avenir de leurs enfants. Le développement doit également signifier que les peuples et les pays qui bénéficient d'un niveau de vie élevé réduisent sensiblement le fardeau qu'ils imposent à l'environnement. Les pays en développement doivent certes mobiliser leurs ressources, mais ils ont aussi besoin d'un transfert de ressources nouvelles supplémentaires de la part des pays industrialisés.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement aura lieu à Rio de Janeiro dans huit mois environ. Nous espérons que les deux conventions sur les changements climatiques et la conservation de la diversité biologique seront des instruments efficaces. Nous voulons que la Conférence

Mme af Ugglas (Suède)

adopte un programme de travail détaillé pour les années à venir, indiquant clairement les tâches que doivent entreprendre les gouvernements et les organisations pour appliquer les mesures convenues. Nous espérons aussi que les gouvernements se montreront davantage disposés à résoudre les problèmes de financement.

La mondialisation des questions vitales est également perceptible dans la manière dont on conçoit les droits de l'homme. Les Nations Unies jouent un rôle de plus en plus important dans la défense des droits de l'homme dans tous les pays. Ce rôle doit encore être développé, et les mécanismes créés pour veiller au respect des droits de l'homme doivent être renforcés. Nous avons souvent assisté à de graves violations des droits de l'homme à l'occasion de guerres ou de troubles nationaux. Oeuvrer pour le respect des droits fondamentaux de la personne humaine dans tous les pays représente un aspect important des efforts déployés pour la paix et la sécurité internationales.

Les efforts multilatéraux de désarmement des Nations Unies restent l'une des tâches essentielles de l'Organisation, même si d'importantes décisions de désarmement ont été prises unilatéralement par les superpuissances ou bilatéralement par le biais d'accords conclus entre elles.

S'agissant de l'une des questions qui affectent l'avenir de la planète - la menace d'une guerre où seraient employées des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive -, 1991 sera une année mémorable. Pour la première fois, nous avons un accord de réduction des arsenaux stratégiques.

J'éprouve un vif plaisir à souhaiter la bienvenue à trois pays voisins devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies. Les trois Etats baltes - Estonie, Lettonie et Lituanie - ont recouvré leur indépendance et ont été rapidement et largement reconnus sur le plan international. Le peuple suédois n'a pas ménagé son appui à la lutte des peuples baltes pour la liberté. Nous continuerons à leur apporter notre soutien dans la reconstruction de leur société.

L'admission des deux Etats coréens à l'Organisation des Nations Unies est une étape importante sur une voie qui, nous l'espérons, conduira à la réunification, conformément aux vœux du peuple coréen. Je leur souhaite, ainsi qu'à la Micronésie et aux Iles Marshall, la bienvenue aux Nations Unies.

Mme af Ugglas (Suède)

C'est véritablement une révolution de la liberté qu'a connue l'Europe. Une situation et des occasions nouvelles se sont offertes à l'Europe qui s'est débarrassée du spectre du totalitarisme et de la guerre froide.

Au sommet historique de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui a eu lieu à Paris il y a près d'un an, tous les Etats participants se sont engagés à édifier, consolider et renforcer la démocratie, qui doit être l'unique système de gouvernement de leurs nations. Ils se sont aussi engagés à promouvoir la liberté économique sur la base des principes de l'économie de marché.

Les possibilités qu'offre la CSCE de contribuer de manière tangible à la réalisation des nobles objectifs de la Charte de Paris ont encore été renforcées par la mise en place, pendant l'année écoulée, d'un mécanisme de crise et par la réunion de la CSCE sur la dimension humaine, qui vient de s'achever à Moscou.

La Suède se félicite au plus haut point de cette évolution en Europe. Nous souhaitons participer de tout coeur à l'édification de la nouvelle Europe et nous sommes prêts à assumer notre part de responsabilité européenne commune, conformément aux objectifs de la Charte de Paris.

La Communauté européenne est la force centrale puissante de la nouvelle Europe naissante. La Communauté est la preuve vivante qu'une coopération délibérée entre Etats peut conduire à des modes de collaboration novateurs et dynamiques tout en reléguant les tensions traditionnelles aux manuels d'histoire.

La Suède souhaite devenir membre de la Communauté européenne car elle souhaite participer aux entreprises de la Communauté qui tentent d'ouvrir la voie à de nouvelles formes de coopération au sein de la Communauté et en Europe, une Europe ouverte au monde extérieur. Nous sommes prêts à assumer notre part de cette responsabilité.

La relation existant entre la liberté, la démocratie et l'économie de marché, d'une part, et entre la paix et la stabilité, d'autre part, ne s'applique pas qu'à l'Europe. C'est pour cela que l'évolution démocratique constatée dans tant de régions du monde, en particulier pendant la deuxième moitié des années 80, est si prometteuse. Nous assistons à des événements encourageants dans de nombreuses régions d'Afrique. Les 10 dernières années

Mme af Ugglas (Suède)

ont vu un retour de la démocratie en Amérique latine. Cuba est une tragique exception. Partout dans le monde les appels à la démocratie sont devenus une force puissante, et nous sommes convaincus qu'ils finiront par être entendus. Je veux croire que ce sera le cas aussi en Haïti. L'action illégale menée contre le Président démocratiquement élu est inacceptable.

La Suède appuie fermement le mouvement international vers la démocratie. Cela est tout à fait conforme aux objectifs pour lesquels l'Organisation des Nations Unies a été créée.

Le libre-échange est d'importance primordiale pour la croissance de tous les pays. Les efforts déployés pour favoriser la prospérité grâce à des relations économiques ouvertes et libres doivent réussir. Le processus d'évolution vers la prospérité est, à son tour, une condition préalable au développement international orienté vers la paix et la démocratie.

On est de plus en plus conscient des possibilités qu'offrent le libre-échange et les solutions de marché pour le développement des pays les plus pauvres. Les conséquences sociales des politiques de développement ne doivent jamais être sous-estimées. Dans le même temps, s'agissant des politiques économiques des pays en développement ainsi que des objectifs et de l'orientation de l'aide au développement, il est essentiel de saisir les occasions qu'offrent les forces du marché.

Les trois Etats d'Europe centrale appelés Etats de la réforme - la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Hongrie - appliquent désormais les principes de la démocratie, de la primauté du droit et de l'économie de marché.

En Union soviétique, des soulèvements spectaculaires se sont produits. Le processus de démocratisation, qui revêt aussi une importance cruciale pour la communauté mondiale, a été menacé pendant quelques jours en août. Mais le coup a échoué et les forces démocratiques ont triomphé. Tous ceux qui ont contribué à ce résultat méritent notre reconnaissance et notre respect.

Grâce à la démocratisation de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, les anciennes barrières artificielles ont été abattues. Nous avons maintenant la responsabilité commune d'empêcher la mise en place de nouveaux obstacles. Les nouvelles démocraties ne doivent pas être exclues de la coopération plus étroite, qu'elle soit politique, économique ou autre, qui s'instaure déjà en Europe de l'Ouest.

Mme af Ugglas (Suède)

A divers égards, bilatéralement et en coopération avec d'autres pays, la Suède a essayé de soutenir la transition vers les systèmes démocratiques. Cet engagement reste ferme. Je voudrais souligner que les efforts du Gouvernement suédois en Europe n'auront aucune incidence sur son assistance à d'autres parties du monde. La Suède se montrera à la hauteur de ses engagements internationaux concernant l'assistance au développement. L'allocation de 1 % de notre produit national brut, que nous avons maintenu pendant de nombreuses années, demeure en vigueur.

Nous avons assisté à d'effroyables effusions de sang en Yougoslavie. Récemment, l'armée, apparemment sans aucune direction politique, a employé la force brutale contre certains secteurs de la population. La Suède est préoccupée au plus haut point par la situation en Yougoslavie et demande instamment à toutes les parties intéressées de mettre immédiatement un terme à tout acte de violence. La Suède appuie les efforts déployés pour réaliser la paix par le biais de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la Communauté européenne, et elle participe à ces efforts. La communauté internationale ne peut accepter le recours à la force destiné à modifier les frontières intérieures et extérieures. Toute solution doit garantir les droits des minorités dans toutes les républiques. La Suède accueille avec satisfaction la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 25 septembre, qui constitue une mesure de la communauté internationale destinée à contribuer à résoudre la question de l'avenir de la Yougoslavie par des moyens pacifiques.

Les pourparlers historiques sur la réduction des armes stratégiques (START) et les décisions unilatérales de désarmement récemment annoncées par les Etats-Unis et l'Union soviétique sont des mesures extrêmement importantes dans la voie conduisant à des niveaux réduits d'armements et à une plus grande sécurité. Il est important aussi que les armes nucléaires tactiques navales et les missiles de croisière soient retirés et qu'ils ne soient pas normalement déployés sur des navires de surface et des sous-marins d'assaut. Depuis de nombreuses années, la Suède attire l'attention sur les risques que comportent de telles armes.

A la suite de l'initiative américaine, l'Union soviétique a récemment annoncé des mesures correspondantes. En outre, le Président Gorbatchev a proposé de nouvelles réductions des arsenaux stratégiques au-delà des

Mme af Ugglas (Suède)

engagements que comporte le Traité START et a annoncé un moratoire unilatéral des essais nucléaires soviétiques pour l'année à venir.

Ces dernières mesures des Etats-Unis et de l'Union soviétique renforcent l'image de l'année 1991 qui est une année historique du désarmement. Il est très encourageant que les deux principales puissances nucléaires manifestent leur responsabilité particulière de cette manière.

La non-prolifération a été au centre de l'attention mondiale depuis la guerre du Golfe. Depuis lors, des initiatives importantes ont été prises concernant à la fois les armements classiques et les armes de destruction massive. J'espère que non seulement l'année 1991 mais les prochaines années également seront marquées par la réalisation d'un contrôle plus efficace des armes biologiques, la conclusion rapide et la mise en oeuvre de la convention sur les armes chimiques ainsi que la limitation du transfert d'armes classiques.

Au cours des quelques dernières décennies, les dépenses énormes et onéreuses associées aux armements ont été soulignées dans plusieurs études des Nations Unies. Tel a été le cas à la fois pour la politique relative aux armes nucléaires et pour les armements de type classique dans toutes les parties du monde. Les armes deviennent de plus en plus perfectionnées, toujours plus coûteuses et dotées d'un pouvoir destructeur plus grand. En cette année mémorable du désarmement, j'exprime l'espoir que ces ressources économiques puissent être consacrées au développement de l'humanité et au renforcement de la confiance mutuelle.

L'année dernière, une grande partie de l'attention du monde était centrée sur la situation dans le golfe Persique et au Moyen-Orient. L'agression brutale de l'Iraq contre son voisin le Koweït constituait une violation flagrante du droit international et cette situation a dû, malheureusement, être redressée par des moyens militaires. Ces pays, parmi lesquels les Etats-Unis sont au premier plan, qui ont assumé cette responsabilité au nom de la communauté internationale, méritent notre reconnaissance et notre respect. Ce conflit a entraîné beaucoup de souffrances pour le peuple iraquien, de même que pour bien d'autres. Les destructions matérielles ont été énormes. Pendant longtemps encore l'environnement de cette région portera la marque de la destruction insensée causée par l'Iraq.

Mme af Ugglas (Suède)

L'agression lancée par Saddam Hussein a attiré aussi l'attention de la communauté internationale sur la position vulnérable des Kurdes. La violence brutale à laquelle ce groupe ethnique a été soumis est inacceptable, de même que la violence perpétrée contre d'autres parties de la population.

L'invasion et l'occupation iraqiennes de Koweït ont constitué le premier test véritable de la communauté internationale depuis la guerre froide. Il s'agissait là d'une situation unique d'agression perpétrée par un Membre des Nations Unies contre un autre. Les Nations Unies ont agi avec célérité et ont pris des mesures coercitives contre l'Iraq en vertu du Chapitre VII de la Charte. Dans l'intérêt à long terme de la paix et de la sécurité, il est extrêmement important que l'agression ne soit pas payante et que ceux qui pourraient ne pas les respecter soient empêchés de commettre des crimes contre le droit international.

Les événements de l'année écoulée n'ont rien enlevé à l'urgence de la question palestinienne qui est le problème le plus difficile à résoudre dans cette partie du monde. Une solution à ce conflit doit être fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe implicite de l'échange de territoires contre la paix. Les Israéliens et les Palestiniens doivent reconnaître leur droit mutuel à la coexistence pacifique. Israël doit avoir le droit d'exister dans le cadre de frontières sûres et internationalement reconnues. Le droit des Palestiniens à l'autodétermination, y compris leur droit de former leur propre Etat, doit être accepté par Israël.

Le Gouvernement suédois appuie vigoureusement les efforts déployés par les Etats-Unis pour réunir une conférence de paix au Moyen-Orient. Il est essentiel que la communauté internationale soit en mesure de suivre cette conférence grâce à la présence d'un représentant des Nations Unies.

Cette conférence pourrait marquer le début d'un processus qui, s'il était couronné de succès, aboutirait à une solution tant du conflit israélo-palestinien que du différend arabo-israélien. Il existe de nombreux obstacles sur cette voie, dont l'un est la politique des colonies de peuplement. Il est de la plus grande importance que toutes les parties fassent preuve d'un maximum de retenue et d'une volonté de compromis.

Mme. et Uggles (Suède)

Récemment, la résolution mettant en équivalence le sionisme et le racisme a de nouveau été évoquée. L'attitude de la Suède est bien connue. Nous avons voté contre la résolution et nous l'avons condamnée de la manière la plus ferme. Notre attitude à l'égard de cette résolution est la même aujourd'hui qu'en 1975. L'abrogation de cette résolution devrait constituer une mesure propre à renforcer la confiance dans la voie d'un règlement pacifique que nous espérons être sur le point de se réaliser.

En Afrique du Sud, les lois raciales les plus importantes du système d'apartheid ont déjà été abolies. L'étape suivante consistera à mettre en place un gouvernement démocratique accordant le droit de vote à tous, sans distinction de race. Les négociations se rapprochent rapidement de ce but. Les difficultés, souvent sous forme de la violence qui frappe maintenant de nombreux townships noirs, ne doivent pas être sous-estimées. Néanmoins, un processus historique est engagé. Nous attendons avec impatience le moment où la question de l'apartheid pourra être rayée de l'ordre du jour des Nations Unies.

La Suède continue d'appuyer le travail consacré à la lutte contre l'apartheid. Le Gouvernement suédois espère que l'évolution de la situation permettra bientôt à la Suède de lever ses sanctions contre l'Afrique du Sud.

Il subsiste dans le monde plusieurs conflits qui sont encore à l'ordre du jour de la communauté internationale, notamment le Cambodge, la corne de l'Afrique, l'Afghanistan, le Sahara occidental, l'Amérique centrale et Chypre. Le dénominateur commun de tous ces conflits, c'est que le rôle des Nations Unies, aussi différent qu'il puisse être suivant la nature de chaque conflit, est essentiel aux progrès vers une solution finale.

L'organisation mondiale aborde une période d'exigences et d'espoirs nouveaux. La Suède participe activement aux discussions en cours sur l'organisation et le rôle à venir des Nations Unies.

Mme af Ugglas (Suède)

Une importante leçon à tirer de la crise du golfe Persique est que les Nations Unies doivent mettre tout particulièrement l'accent sur la diplomatie préventive, ainsi que sur le renforcement de leur capacité à répondre aux situations d'urgence. Il faut consacrer une attention particulière à la façon de savoir comment, en termes concrets, les capacités des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive peuvent être renforcées. La capacité d'identifier les situations dangereuses et d'intervenir dès que possible doit être améliorée. Le Japon, notamment, a présenté à cet égard des propositions utiles.

Dans la nouvelle situation de changements politiques, les possibilités d'interaction constructive entre un Conseil de sécurité actif et le Secrétaire général se sont accrues. Pour aider le Secrétaire général à s'acquitter des fonctions que lui a conférées la Charte, il est évident - comme il l'indique lui-même dans son rapport annuel - que davantage de ressources sont nécessaires.

Lorsque des situations d'urgence apparaissent, les Nations Unies doivent être en mesure d'agir rapidement, efficacement et de façon coordonnée. La capacité d'agir des organes pertinents des Nations Unies doit être améliorée, de même que les mécanismes de coordination. Mais les Nations Unies et leurs organes ne peuvent agir que si les Etats Membres leur fournissent des ressources suffisantes et leur laissent la souplesse voulue.

La Suède accueille avec satisfaction le programme de réforme qui a été adopté au début de l'année dans le domaine économique et social. Il est clair, cependant, qu'il n'est pas suffisant de limiter les réformes au Conseil économique et social. Nous attachons une importance considérable à l'examen qui doit être fait des organes subsidiaires et de la répartition des tâches entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

En mai, le rapport final du Projet des pays nordiques pour les Nations Unies a été présenté au Secrétaire général. Ce rapport résume les propositions de réforme dans le domaine économique et social, et soulève notamment les questions de la possibilité et de la capacité des Etats Membres de gérer les activités opérationnelles du système des Nations Unies, de même que la possibilité de mettre en place un système de financement plus approprié pour ces activités. Les pays nordiques ont maintenant l'intention d'établir

Mme af Ugglas (Suède)

une large base d'appui parmi les Etats Membres à la poursuite d'une réforme constructive de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Nous pensons que la réunion de haut niveau du Conseil économique et social, prévue pour l'été prochain, constituera une occasion appropriée de procéder à une discussion approfondie et concrète de ces questions.

Au cours de l'année écoulée, des discussions importantes ont été engagées au sujet d'éventuelles réformes dans différents domaines. Il s'agit notamment des activités économiques et sociales, des opérations de maintien de la paix, des secours d'urgence, des travaux de l'Assemblée générale et des formes de coopération au sein du système des Nations Unies. La réorganisation du Secrétariat constitue une question prioritaire. Des propositions intéressantes ont également été avancées par des groupes indépendants et des personnalités influentes, par exemple dans le cadre de l'Initiative de Stockholm.

Dans le climat actuel favorable à la coopération internationale, les Etats Membres confient à l'Organisation des Nations Unies un certain nombre de tâches gigantesques qui grèvent lourdement ses ressources. Il est tout à fait paradoxal et inacceptable que les Nations Unies soient encore obligées d'opérer sous la menace constante d'une crise financière. Ce devrait être une question d'honneur pour chaque Etat Membre que de s'acquitter de ses obligations au titre de la Charte dans les délais opportuns.

Les pays en développement doivent être responsables au premier chef de leur développement économique et social. Mais, en même temps, il est dans l'intérêt des pays industrialisés de contribuer activement à ce processus d'édification d'un monde juste. La crise de la dette n'a pas encore été surmontée. En particulier, les pays les plus pauvres ont besoin de mesures substantielles d'allégement de la dette. Nous demandons instamment à tous les Etats membres du Club de Paris de contribuer activement à un accord sur une réduction importante de la dette.

Les ressources destinées à l'aide au développement doivent être accrues. Il est profondément regrettable que les pays industrialisés n'aient pas réussi à atteindre l'objectif fixé par les Nations Unies pour l'aide au développement, soit 0,7 % du produit national brut, en dépit d'une décennie de croissance relativement élevée dans le monde industrialisé et des besoins

Mme af Ugglas (Suède)

croissants des pays en développement. La stagnation des courants de ressources constitue une stratégie à courte vue dans un monde qui est de plus en plus marqué par l'interdépendance des nations; nous avons donc un intérêt commun à veiller à ce que cet objectif adopté depuis longtemps soit atteint.

La fin de la guerre froide donne aux Nations Unies une occasion historique d'agir. De nouvelles perspectives s'annoncent en politique internationale. Le monde n'est plus un échiquier géopolitique où les Etats sont des pions. Le monde est un congrès de nations, où tous les peuples ont un droit égal à la liberté politique, à la justice économique et sociale, à un environnement sain et à la jouissance totale des droits de l'homme. Cela pose un défi créatif. Notre coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies est fondée sur le respect de la souveraineté nationale. En même temps, on prend de plus en plus conscience du fait que les Nations Unies doivent également assumer leur part de responsabilité dans les événements qui ont une incidence directe sur les habitants de nos sociétés. Un équilibre doit être trouvé entre les exigences de la souveraineté et celles de la solidarité.

Les exigences de la justice et un intérêt personnel bien compris nous conduisent à la même conclusion : nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies solide, à une époque d'interdépendance accrue et de défis globaux. Mettons-nous au travail!

La séance est levée à 12 h 50.